



Bulletin Officiel

N° 5850 Mardi 07 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

MONOPRIX

2

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK

3-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA

13-17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE -

18-23

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE

24-26

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -

27-31

SOCIETE LAND'OR

32-37

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

38-43

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

44

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

45-49

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »

50-55

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

56-60

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

61

AL JAZIRA

62

TUNISIE SICAV

63

SICAV PLUS

63

LA GENERALE OBLIG- SICAV

64

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

64

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AL JAZIRA

65-66

INFORMATIONS POST AGO - AGE

BANQUE DE TUNISIE - AGO -

67-69

EURO-CYCLES - AGO -

70-74

EURO-CYCLES - AGE -

75

COMPAGNIE INTERNATIONAL DE LEASING - CIL - AGO -

76-79

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -

80

TUNISIE LEASING ET FACTORING

80

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

81

ATTIJARI FCP CEA

81

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

82

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

83-84

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ASSURANCES MAGHREBIA

- AL JAZIRA

- TUNISIE SICAV

- SICAV PLUS

- LA GENERALE OBLIG -SICAV

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

-ASSURANCES MAGHREBIA

COMMUNIQUE DU CMF(*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » et du public qu'il a exigé de la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

Dans le même cadre, Le Conseil du Marché Financier a demandé de fournir d'éventuelles informations notamment sur :

- La réunion ou la convocation d'un conseil d'administration pour l'établissement de prévisions,
- La signature d'un contrat,
- Le montage d'une opération financière,
- La cession de participation importante,
- La due diligences (dans le cadre d'une opération financière)...

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit : « la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT porte à la connaissance du public qu'actuellement, il n'y a aucun fait important susceptible d'avoir une incidence significative sur le cours boursier.

La direction générale continue le déploiement de son plan de redressement conformément au programme annoncé lors de la dernière assemblée générale ordinaire tenue le 24 mai 2018».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le **25/12/2018**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de **150 Millions de Dinars**, à émettre dans un délai maximal de **3 ans**, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019**, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le **10/04/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du **19/04/2019** ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à **20 MDT** ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019 -1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **85,42%** revenant aux porteurs des obligations et **14,58%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **87,50%** pour les porteurs des obligations et de **12,50%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,50%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **87,50%** revenant aux porteurs des obligations et **12,50%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **C** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **86,00%** pour les porteurs des obligations et de **14,00%** pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **D** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit **7,143 DT** par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit **14,286 DT** par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/06/2024** pour les catégories A et B, et le **30/06/2026** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- **Pour la catégorie A** : taux estimé de **10,25%** brut l'an (Taux trimestriel estimé : **2,5625%**) et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie B** : taux estimé de **10,50%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie C** : taux estimé de **10,75%** brut l'an (Taux semestriel estimé : **5,3750%**) et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie D** : taux estimé de **11,00%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **30 Septembre de l'année N**, le **31 Décembre de l'année N**, le **31 Mars de l'année N+1**, et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Septembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C** : Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse -Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019 -1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»
 Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01 »

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B1112211997

Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2 019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'une **valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019**.

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.
 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.
 3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.
 4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2018.
 5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.
 6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.
 7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.
 8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2018.
 9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2018 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
 10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.
 11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
 12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
 13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions.
 14. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019,2020 et 2021.
 15. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
 16. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2019,2020 et 2021.
 17. Approbation de la vente d'un local commercial (Mourouj 6)
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 25/05/2019 à 9H 30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
4. Affectation des résultats de l'exercice 2018
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
6. Quitus aux administrateurs
7. Pouvoir en vue de formalités

2019 - AS - 551-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2019 à 11 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

2019 - AS - 552-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2019 à 11h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

2019 - AS - 553-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LA GENERALE OBLIG- SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de **LA GENERALE OBLIG- SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 30 mai 2019 à douze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019 - AS - 554-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 24 mai 2019 à 10h** à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2018
6. Nomination et renouvellement des administrateurs
7. Prise d'acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
8. Fixation des jetons de présence
9. **Questions diverses.**

2019 - AS - 555-01

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2019.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

1-L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net après modifications comptables de 1 746 947,337 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice net 2018	342 345,346
Effets modifications comptables	1 404 601,991
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs	2 428 500,364
Report à nouveau 2017	<u>-87 728,725</u>
Total	4 087 718,976
Dividendes à distribuer sur reports 2013 net d'impôt	<u>700 000,000</u>
1 ^{er} reliquat	3 387 718,976
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Reports à nouveau 2018	<u>1 659 218,612</u>
2 ^{ème} reliquat	0,000

- Suite -

En conséquence, il sera servi un dividende de 0,500 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 10 Juin 2019. L'encaissement se fera auprès de la société.

2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible en 2018 pour un montant de 61 934,840 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2018 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2019, la Banque de Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2018, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2018 :	110.547.121 D
Report antérieur :	45.996.158 D

	156.543.279 D
--	---------------

Répartition :

Réserves légales :	4.500.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	60.000.000 D
Dividendes à distribuer :	56.250.000 D
Réserves Ordinaires	33.000.000 D
Report à nouveau :	2.793.279 D

	156.543.279 D
--	---------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 56.250.000 dinars, soit 0,250 dinars par action, seront mis en paiement à partir du 6 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux plus-values sur cession d'actions, constituées avant 2011, pour un montant de 4.954.769 dinars sont devenues libres fiscalement. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées en 2010-2014, pour un montant de 56.915.023 dinars, sont devenues fiscalement libres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

Suite au décès de Monsieur Michel LUCAS, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Eric CHARPENTIER pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Eric CHARPENTIER en tant qu'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ce Mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2019-2020-2021) le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric CHARPENTIER.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2019 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2018

En K.TND	déc.-18	déc.-17
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	246 521	195 774
Créances sur les établissements bancaires et financiers	257 178	97 701
Créances sur la clientèle	4 465 443	4 157 758
Portefeuille d'investissement*	921 015	756 701
Valeurs immobilisées nettes	49 617	45 823
Autres actifs	50 237	25 295
Total des Actifs	5 990 011	5 279 052
Banque Centrale et CCP	628 381	416 303
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	141 370	131 724
Dépôts de la clientèle	3 745 129	3 450 091
Emprunts et ressources spéciales	431 069	346 805
Autres passifs	260 987	205 350
Sous-Total Passifs	5 206 936	4 550 273
Capital social	225 000	225 000
Réserves légales et statutaires	555 282	457 783
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	2 793	45 996
Sous-Total capitaux propres	783 075	728 779
Total Capitaux propres et passifs	5 990 011	5 279 052

*La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité

III-L'état d'évolution des capitaux propres

En K.TND	Capital social	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	225 000	18 000	35 767	4 955	399 060	45 996	110 547	839 325
Résultat distribuable						-45 996	45 996	0
Réserves légales		4 500					-4 500	
Réserves ordinaires			33 000				-33 000	
Réserves pour réinvestissement exonérés					60 000		-60 000	
Distribution dividendes							-56 250	-56 250
Report à nouveau						2 793	-2 793	0
Reclassement réserves Pour Réinvestissement Exonérés			56 915		-56 915			
Reclassement réserves à régime spécial			4 955	-4 955				
Capitaux propres Après affectation	225 000	22 500	130 637	0	402 145	2 793	0	783 075

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**EURO-CYCLES**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 Mai 2019, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées.
2. Le bilan après affectation du résultat comptable.
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2018, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2018, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2018 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2018	10 416 334,889 dinars
	17 481 386,481 dinars
+ Report à nouveaux 2018	27 897 721,370 dinars
TOTAL (1)	27 897 721,370 dinars
- Dividendes à distribuer	9 720 000,000 dinars
Résultats reportés Après affectation	18 177 721,370 dinars
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,200 Dinars par action à compter du Jeudi 20 Juin 2019.

Le Montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/20 17

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante Dinars) brut soit 5 000 DT (Cinq Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- M. HABIB ESSEYAH
- M. MOHAMED REKIK
- LA SOCIETE MG INVEST
- M. MICHELE BERAUDO

Pour les exercices 2019-2020 et 2021 et jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale tenue en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner Mme YOSRA CHELLY Expert-Comptable membre de l'Ordre des experts Comptable de Tunisie (Carte Professionnel 2019 N° 00469/1 CIN 05542551, entant que nouveau commissaire aux comptes de la société, pour trois (3) nouvelles exercices comptables, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mme YOSRA CHELLY, présente à l'assemblée, accepte sa nomination pour les exercices 2019,2020 et 2021 et déclare qu'elle n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.**BILAN**

(Exprimé en Dinars)	Au 31 Décembre 2018	Notes	2018	2017
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles		2	68 122.350	68 122.350
Moins Amortissements			-66 558.658	-57 610.249
Valeur Comptable Nette			1 563.692	10 512.101
Immobilisations Corporelles		2	18 575 123.253	15 872 358.951
Moins Amortissements			-5 924 836.755	-5 062 482.968
Valeur Comptable Nette			12 650 286.498	10 809 875.983
Immobilisations Financières		3	139 300.000	151 300.000
Moins Provisions			-	-
Total des actifs immobilisés			12 791 150.190	10 971 688.084
Autres actifs non courants			-	-
Total des actifs non courants			12 791 150.190	10 971 688.084
ACTIFS COURANTS		4		
Stocks		4.1	19 628 436.324	20 617 170.890
Moins Provisions			-	-
Valeur Comptable Nette			19 628 436.324	20 617 170.890
Clients et Comptes Rattachés		4.2	11 258 485.731	10 596 118.789
Moins Provisions			-104 866.004	-104 866.004
Valeur Comptable Nette			11 153 619.727	10 491 252.785
Autres actifs courants		4.3	2 462 560.091	2 500 737.473
Placements & autres actifs financiers		4.4	8 200 000.000	15 169 000.000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5		11 398 952.009	7 312 965.537
Total des actifs courants			52 843 568.151	56 091 126.685
TOTAL DES ACTIFS			65 634 718.341	67 062 814.769

- Suite -

BILAN

(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

Notes 2018 2017

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CAPITAUX PROPRES**

5

Capital social		8 100 000.000	8 100 000.000
Réserves		810 000.000	810 000.000
Provisions pour risques			200 000.000
Résultats reportés après affectation		18 177 721.370	17 481 386.481
Modifications comptables			-200 000.000
Total des capitaux propres		27 087 721 370	26 391 386 481

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

27 087 721 370 26 391 386 481

PASSIFS**Passifs non courants**

Emprunts	6	1 449 152.560	2 434 487.579
Autres passifs financiers			
Provisions pour Risques		200 000.000	200 000.000
Total des passifs non courants		1 649 152.560	2 634 487.579

Passifs courants

7

Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	7 910 839.696	9 821 784.584
Autres passifs courants	7.2	12 244 937.040	14 963 629.683
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	16 742 067.675	13 251 526.442
Total des passifs courants		36 897 844.411	38 036 940.709

TOTAL DES PASSIFS

38 546 996.971 40 671 428.288

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

65 634 718.341 67 062 814.769

- Suite -

3-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
♠ Solde au 31 Décembre 2017	8 100 000	810 000	15 734 799	-200 000	14 169 239	38 541 387
- Affectation du résultat 2017	-	-	13 896 588	200 000	-14 169 239	-
- Distribution des dividendes	-	-	-12 150 000	-	-	-12 150 000
- Résultat de au 31 Décembre 2018	-	-	-	-	10 416 335	10 416 335
♠ Solde au 31 Décembre 2018	8 100 000	810 000	17 481 387	0	10 416 335	36 807 722
- Affectation du résultat 2018	-	-	10 416 335	0	-10 416 335	-
- Distribution des dividendes	-	-	-9 720 000	-	-	-9 720 000
♠ Solde au 31 Décembre 2018	8 100 000	810 000	18 177 722	-	-	27 087 722

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGE

EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 Mai 2019, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous les résolutions adoptées :

1^{ère} résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration réuni le 21 Mars 2019, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital Social de 810 000 DT (Huit cent Dix mille Dinars) par incorporation des réserves (des résultats reportés), et ce par l'émission de 810 000 actions nouvelles gratuites à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'un (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1^{er} Janvier 2019 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Les actions anciennes seront négociables à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à partir du Lundi 01 Juillet 2019.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à partir du Lundi 01 Juillet 2019 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leurs créations.

Les Droits d'attribution seront négociables à la Bourse des Valeurs Mobilières à partir du Lundi 01 juillet 2019.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du Lundi 01 juillet 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 06 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de huit millions neuf cent dix mille dinars (8 910 000 TND) réparti en huit cent quatre-vingt-onze mille (8 910 000) actions de (01) un dinar chacune numérotées de 01 à 8 910 000 totalement libérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2019, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2016 pour un montant de 1.861.100 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 1.042.310 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2018		12 170 104,929
<i>Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</i>	17 270,776	
<i>Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :</i>	1 042 310,000	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		1 059 580,776
<i>Report à nouveau (soumis à la R/S)</i>	13 136 353,600	
<i>Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)</i>	818 790,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		13 955 143,600
Total		27 184 829,305
Dotation au fonds social		-500 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-6 640 000,000
Solde à affecter		20 044 829,305
Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	1 050 000,000	
Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	3 950 000,000	
Total des Dividendes à distribuer		-5 000 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	9 580,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	15 035 248,529	
Total Report à nouveau		15 044 829,305

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,000 DT par action, dont 0,210 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,790 DT soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement de ces dividendes est fixée le 16 Mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des deux Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 21.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018, englobant les rémunérations des Comités, à 122.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2019, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Exprimés en Dinars

	31 Décembre		Variation	
	2018	2017	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	15 769 548	13 999 897	1 769 651	12,64%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	502 853 803	494 028 603	8 825 200	1,79%
Portefeuille-titres commercial	10 107 043	10 000 000	107 043	1,07%
Portefeuille d'investissement	38 956 551	27 163 907	11 792 644	43,41%
Valeurs Immobilisées	7 505 907	6 585 001	920 906	13,98%
Autres actifs	11 322 785	9 985 239	1 337 546	13,40%
TOTAL DES ACTIFS	586 515 637	561 762 646	24 752 991	4,41%

	31 Décembre		Variation	
	2018	2017	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	3 750 310	3 540 148	210 162	5,94%
Emprunts et dettes rattachées	456 189 895	433 479 019	22 710 876	5,24%
Fournisseurs et comptes rattachés	36 067 701	43 590 112	-7 522 411	-17,26%
Autres passifs	12 929 503	10 481 306	2 448 197	23,36%
TOTAL DES PASSIFS	508 937 409	491 090 586	17 846 823	3,63%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	40 773 504	35 649 769	5 123 735	14,37%
Résultats reportés	15 051 796	12 973 631	2 078 165	16,02%
Actions propres	(3247 071)	(2951 339)	295 732	10,02%
Total des capitaux propres	77 578 229	70 672 061	6 906 168	9,77%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	586 515 637	561 762 646	24 752 991	4,41%

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propres****EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	12 170 105	(3 247 071)	6 967	82 578 228
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105	(12 170 105)			-
Dividendes					(5 000 000)				(5 000 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	35 145 833	3 127 671	15 044 829	0	(3 247 071)	6 967	77 578 229

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 26 avril 2019, a décidé de distribuer aux actionnaires un montant de 85.000.000 dinars dont 37.400.000 dinars provenant de capitaux propres antérieurs à 2013.

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5 Dinars, soit 50% du nominal des actions, dont 2,200 dinars en franchise de retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **10 mai 2019**.

2019 - AS - 561-05

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Tunisie Leasing et Factoring porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2019 a décidé de distribuer un dividende de 0,650 Dinar par action dont la mise en paiement sera effectuée à compter du vendredi 17 mai 2019.

2019 - AS - 562-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2019, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

4,854 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 545-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

0,297 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP CEA**, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 546-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

0,153 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**, dès sa mise en paiement.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,179	182,208		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,123	124,146		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,301	105,316		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,436	109,457		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,115	109,131		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,726	103,748		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,745	105,759		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,824	43,832		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,278	30,282		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,194	16,197		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,257	118,270		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,142		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,550	107,567		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,679	10,680		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,164	149,194		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,873	10,874		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,673	1,675		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,260	59,267		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,260	127,341		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,139	116,280		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,504	133,628		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	494,980	495,443		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,585	128,275		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,759	132,567		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,336	130,288		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,756	111,633		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,056	108,126		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,943	166,470		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,229	98,031		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,255	114,205		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	171,917	172,187		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	145,692	145,975		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	106,481	106,721		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,317	22,257		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2048,385	2039,453		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,112	124,435		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,824	160,166		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	203,837	201,541		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,051	17,826		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,734	2,729		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,416	2,408		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,203	74,945		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,207	1,181		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,185	1,186		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,148	1,144		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,120	1,114		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,690	118,300		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,238	128,170		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1141,475	1127,359		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,529	11,331		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,426	10,323		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	95,882	95,777		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,278	111,294
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,705	104,720
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,760	107,775
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,782	105,799
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,230	102,250
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,695	109,710
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,543	102,559
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,841	99,851
61	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,142	105,150
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	102,990	103,007
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,866	104,884
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,262	107,278
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,706	105,720
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,272	101,286
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,552	106,565
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,107	106,124
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,946	106,975
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,680	107,694
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	106,019	106,036
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,375	105,386
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,830	107,843
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,599	104,611

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,489	105,501
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,726	106,744
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,579	107,594
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,155	104,336
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,562	59,408
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,571	95,403
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,127	18,134
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	293,659	293,620
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2449,887	2442,880
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,199	75,263
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,331	58,352
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	114,621	114,699
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,488	11,449
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,285	14,213
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,433	16,444
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	13,984	13,989
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,155	153,921
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,515	8,513
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	115,792	115,832
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	82,548	82,385
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,039	83,838
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,992	100,122
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	99,508	99,203
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,478	95,610
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,071	10,035
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,778	95,855
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	155,460	155,678
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	108,630	107,034
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,869	112,565
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,139	117,503
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	200,613	197,685
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	185,713	184,143
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	162,598	161,698
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,350	22,958
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,101	142,477
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	144,104	143,028
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9116,492	9086,288
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1065,565	1051,346
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6009,935	5950,984
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5258,025	5224,309
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,473	91,930
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5077,761	5050,542
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,912	9,858
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,993	120,128
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 630,712	11 496,638

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société Assurances Maghreb

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2018			31/12/2017 *
		VB	AMORT & ROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Investissements de recherche et développement	3.1.1	53 418,083	50 776,420	2 641,663	11 391,058
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	1 157 017,279	921 898,973	235 118,306	250 286,176
		1 210 435,362	972 675,393	237 759,969	261 677,234
AC2 Actifs corporels d'exploitation	3.2				
AC21 Installations techniques et machines	3.2.1	5 849 909,480	4 774 170,667	1 075 738,813	1 022 125,316
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	1 344 703,609	1 021 667,687	323 035,922	338 346,229
		7 194 613,089	5 795 838,354	1 398 774,735	1 360 471,545
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	6 797 616,796	2 652 321,347	4 145 295,449	4 077 579,502
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	20 899 756,550	7 388 029,557	13 511 726,993	14 195 066,620
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	17 701 579,992	144 598,176	17 556 981,816	10 516 191,304
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	43 648 933,885	3 668 063,442	39 980 870,443	33 754 585,714
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	147 909 894,000		147 909 894,000	143 768 092,000
AC334 Autres prêts	3.3.6	1 631 117,419		1 631 117,419	1 444 488,748
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.7	936 377,162		936 377,162	895 710,507
		239 525 275,804	13 853 012,522	225 672 263,282	208 651 714,395
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	16 838 711,676		16 838 711,676	13 017 138,534
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	36 415 419,274		36 415 419,274	28 607 671,288
		53 254 130,950		53 254 130,950	41 624 809,822
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	14 658 300,234		14 658 300,234	10 167 201,947
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	31 716 815,310	19 312 496,045	12 404 319,265	12 320 232,269
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	818 815,767	413 043,092	405 772,675	337 085,869
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel	3.5.4	274 405,282		274 405,282	232 098,720
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	4 358,113		4 358,113	2 745,750
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	8 787 188,296	2 736 072,893	6 051 115,403	5 565 588,184
		56 259 883,002	22 461 612,030	33 798 270,972	28 624 952,739
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.6.1	26 312 957,592	3 206 117,273	23 106 840,319	23 328 845,759
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.2	5 349 848,374		5 349 848,374	4 742 514,325
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	6 351 414,049	209 447,772	6 141 966,277	5 465 455,269
AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.4	754 610,777		754 610,777	566 269,062
		38 768 830,792	3 415 565,045	35 353 265,747	34 103 084,415
Total de l'actif		396 213 168,999	46 498 703,344	349 714 465,655	314 626 710,150

* Rubriques retraitées pour des raisons de comparabilité

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 *
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		4 814 089,582	2 449 288,728
CP4 Autres capitaux propres		17 748 375,017	15 748 375,017
CP5 Résultats reportés		19 080,321	8 432,615
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		67 581 544,920	63 206 096,360
CP6 Résultat de l'exercice		10 125 556,632	8 874 809,828
Total des capitaux propres avant affectation		77 707 101,552	72 080 906,188
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		755 345,680	755 345,680
PA23 Autres provisions		755 345,680	755 345,680
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	44 333 871,127	38 987 833,338
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.1.2	150 531 872,826	133 168 758,676
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.3	2 637 990,764	2 347 558,540
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4.2.1.4	4 853 082,070	4 300 000,000
PA361 Autres provisions techniques	4.2.1.5	3 001 147,542	2 581 902,071
		205 357 964,329	181 386 052,625
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	4.2.2	25 162 590,590	23 184 750,198
PA6 Autres dettes	4.2.3		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	6 302 618,038	4 041 002,072
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	19 281 998,295	19 366 988,579
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	819 472,857	726 423,184
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.4	7 469 369,448	6 238 802,208
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.3.5	6 125 335,939	6 329 971,735
		39 998 794,577	36 703 187,778
PA7 Autres passifs	4.2.4		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	732 668,927	516 467,681
		732 668,927	516 467,681
TOTAL DU PASSIF		272 007 364,103	242 545 803,962
Total des capitaux propres et du passif		349 714 465,655	314 626 710,150

* Rubriques retraitées pour des raisons de comparabilité

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

		Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2018	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2018	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2018	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2017
PRNV1	Primes acquises	5.1	154 140 326,326	(48 874 825,092)	105 265 501,234	95 078 787,075
	<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		159 486 364,115	(52 696 398,234)	106 789 965,881	98 282 279,707
	<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(5 346 037,789)	3 821 573,142	(1 524 464,647)	(3 203 492,632)
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	11 110 562,062		11 110 562,062	8 780 115,557
PRNV2	Autres produits techniques	5.3	310 017,984		310 017,984	248 924,160
CHNV1	Charges de sinistres	5.4	(112 495 787,284)	26 149 654,585	(86 346 132,699)	(75 641 413,397)
	<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(93 970 617,767)	18 341 906,599	(75 628 711,168)	(66 678 101,856)
	<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		(18 525 169,517)	7 807 747,986	(10 717 421,531)	(8 963 311,541)
CHNV2	Variation des autres provisions techniques		742 809,896		742 809,896	2 502 705,176
CHNV3	Participation aux bénéfiques et ristournes		(290 432,224)	106 071,993	(184 360,231)	267 696,941
CHNV4	Frais d'exploitation	5.5	(24 948 085,160)	11 121 146,141	(13 826 939,019)	(12 855 834,154)
	<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(19 059 168,491)		(19 059 168,491)	(17 901 027,124)
	<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		607 334,049		607 334,049	151 689,589
	<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(6 496 250,718)		(6 496 250,718)	(4 998 396,461)
	<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			11 121 146,141	11 121 146,141	9 891 899,842
CHNV5	Autres charges techniques	5.6	(5 327 366,796)		(5 327 366,796)	(6 029 787,440)
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		(553 082,070)	553 082,070	0,000	0,000
RTNV	Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		22 688 962,734	(10 944 870,303)	11 744 092,431	12 351 193,918

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
RTNV Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		11 744 092,431	12 351 193,918
PRNT1 Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	18 657 168,943	15 167 531,294
PRNT11 Revenus des placements		9 929 454,885	8 624 909,704
PRNT12 Autres produits de placements		4 953 315,633	4 132 368,845
PRNT13 Reprises de corrections de valeurs sur placements		183 643,266	1 108 461,183
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		3 590 755,159	1 301 791,562
CHNT1 Charges des placements	6.2	(4 062 582,130)	(3 472 477,234)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(2 333 852,893)	(2 411 966,635)
CHNT12 Correction de valeur sur placements		(1 567 333,783)	(912 342,395)
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		(161 395,454)	(148 168,204)
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(11 110 562,062)	(8 780 115,557)
PRNT2 Autres produits non techniques	6.3	197 161,788	158 262,691
CHNT3 Autres charges non techniques	6.4	(129 731,138)	(184 893,684)
Résultat provenant des activités ordinaires		15 295 547,832	15 239 501,428
CHNT4 Impôts sur le résultat		(4 652 992,080)	(5 569 105,150)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		10 642 555,752	9 670 396,278
Eléments extraordinaires		(516 999,120)	(795 586,450)
Résultat net de l'exercice		10 125 556,632	8 874 809,828

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (exprimé en dinars)

		31/12/2018	31/12/2017
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>19 241,726</u>	<u>13 587,861</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	19 241,726	13 587,861
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>4 103 506,360</u>	<u>3 961 194,866</u>
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 616 019,283	3 454 154,843
HB24	Autres engagements donnés	487 487,077	507 040,023

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		149 031 338,896	128 287 184,005
Sommes versées pour paiement des sinistres		(76 829 910,840)	(64 786 657,969)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		872 119,673	1 999 352,231
Décaissements de primes sur les cessions		(28 075 172,543)	(27 326 298,128)
Encaissements de sinistres sur les cessions		2 823 447,023	3 159 794,327
Commissions versées aux intermédiaires		(147 589,185)	(131 086,544)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(11 315 229,076)	(9 396 843,040)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(86 517 537,924)	(166 987 874,751)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		83 873 408,137	154 319 326,168
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(25 485 797,471)	(22 888 282,924)
Produits financiers reçus		4 399 072,613	3 293 014,372
Autres mouvements		13 792,958	(6 728,608)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	12 641 942,261	(465 100,861)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(339 806,296)	(345 224,474)
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		(7 022 807,400)	(3 200 000,000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(7 362 613,696)	(3 545 224,474)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(6 433 191,244)	(2 468 748,343)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(6 433 191,244)	(2 468 748,343)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		3 617 666,089	10 096 739,767
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 463 803,410	3 617 666,089

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31/12/2018**

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA* se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration:	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996, les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Certaines rubriques des états financiers ont été retraitées pour des raisons de comparabilité (*). Ce changement de présentation n'a aucun impact sur le résultat.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Conception & développement	53 418,083	53 418,083	0,000	0,00%
Total valeur brute	53 418,083	53 418,083	0,000	0,00%
Amortissements	50 776,420	42 027,025	8 749,395	20,82%
Total valeur nette	2 641,663	11 391,058	-8 749,395	-76,81%

3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Logiciels	968 307,490	864 334,256	103 973,234	12,03%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 709,789	188 709,789	0,000	0,00%
Total valeur brute	1 157 017,279	1 053 044,045	103 973,234	9,87%
Amortissements	921 898,973	802 757,869	119 141,104	14,84%
Total valeur nette	235 118,306	250 286,176	-15 167,870	-6,06%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3-2-1 : Installations techniques et machines

Ils comprennent:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Aménagements Agencements et Installations	2 786 178,371	2 683 437,517	102 740,854	3,83%
Matériels de transport	960 540,836	838 940,836	121 600,000	14,49%
Matériels informatique	2 103 190,273	2 038 189,662	65 000,611	3,19%
Total valeur brute	5 849 909,480	5 560 568,015	289 341,465	5,20%
Amortissements	4 774 170,667	4 538 442,699	235 727,968	5,19%
Total valeur nette	1 075 738,813	1 022 125,316	53 613,497	5,25%

3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Ils comprennent:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Equipements de bureaux	1 188 787,517	1 156 899,325	31 888,192	2,76%
Autres Immobilisations	155 916,092	149 140,334	6 775,758	4,54%
Total valeur brute	1 344 703,609	1 306 039,659	38 663,950	2,96%
Amortissements	1 021 667,687	967 693,430	53 974,257	5,58%
Total valeur nette	323 035,922	338 346,229	-15 310,307	-4,53%

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation (*)

Cette rubrique comprend:

Désignation			31-12-2018	31-12-2017
Terrains et constructions d'exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains d'exploitation	928 131,200	-	928 131,200	1 106 931,200
Constructions d'exploitation	5 869 485,596	2 652 321,347	3 217 164,249	2 970 648,302
Total	6 797 616,796	2 652 321,347	4 145 295,449	4 077 579,502

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation (*)

Cette rubrique englobe :

Désignation			31-12-2018	31-12-2017
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation	1 482 973,420	-	1 482 973,420	1 304 173,420
Constructions hors exploitation	16 593 690,850	7 388 029,557	9 205 661,293	10 067 800,920
Parts et actions des sociétés immobilières	2 823 092,280		2 823 092,280	2 823 092,280
Total	20 899 756,550	7 388 029,557	13 511 726,993	14 195 066,620

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées (*)

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle. Elle présente au 31-12-2018 un solde de **17 556 982** DT.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
MAGHREBIA VIE	12 022 807,400	5 000 000,000	7 022 807,400	140,46%
CODWAY	3 347 168,000	3 347 168,000	0,000	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	2 331 604,592	2 331 604,592	0,000	0,00%
Provision pour dépréciation des titres	144 598,176	162 581,288	-17 983,112	-11,06%
Total valeur nette	17 556 981,816	10 516 191,304	7 040 790,512	66,95%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2018 de **39 980 870** DT, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Actions cotées	17 712 556,092	18 263 390,456	-550 834,364	-3,02%
Parts OPCVM	18 172 825,047	11 361 225,506	6 811 599,541	59,95%
Provision pour dépréciation des titres	1 907 143,578	1 147 099,320	760 044,258	66,26%
Actions et titres non cotes	7 763 552,746	6 894 554,336	868 998,410	12,60%
Provision pour dépréciation des titres	1 760 919,864	1 617 485,264	143 434,600	8,87%
Total valeur nette	39 980 870,443	33 754 585,714	6 226 284,729	18,45%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2018 de **147 909 894** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Bons de trésors assimilables	50 339 936,000	46 443 136,000	3 896 800,000	8,39%
Obligations	39 869 958,000	32 824 956,000	7 045 002,000	21,46%
Placements à Court et Moyen Terme	57 700 000,000	64 500 000,000	-6 800 000,000	-10,54%
Total	147 909 894,000	143 768 092,000	4 141 802,000	2,88%

3-3-6 : Autres prêts (*)

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Prêts au Personnel	1 630 617,387	1 443 988,716	186 628,671	12,92%
Autres prêts	500,032	500,032	0,000	0,00%
Total	1 631 117,419	1 444 488,748	186 628,671	12,92%

3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	936 377,162	895 710,507	40 666,655	4,54%
Total	936 377,162	895 710,507	40 666,655	4,54%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à 16 838 712 DT.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	6 505 101,024	4 303 907,404	2 201 193,620	51,14%
Provisions pour primes non acquises individuel Accident	56 215,216	53 086,292	3 128,924	5,89%
Provisions pour primes non acquises vol	202 301,755	187 255,512	15 046,243	8,04%
Provisions pour primes non acquises maladie	1 719 364,718	1 453 613,789	265 750,929	18,28%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	4 334 502,285	3 170 326,801	1 164 175,484	36,72%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	3 478 617,412	3 436 300,445	42 316,967	1,23%
Provisions pour primes non acquises maritime	542 609,266	412 648,291	129 960,975	31,49%
Total	16 838 711,676	13 017 138,534	3 821 573,142	29,36%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2018 de **36 415 419 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Provision SAP incendie	19 377 043,387	15 247 329,786	4 129 713,601	27,08%
Provision SAP auto	2 644 527,075	2 657 758,065	-13 230,990	-0,50%
Provision SAP individuelle accident	75 975,864	49 879,947	26 095,917	52,32%
Provision SAP vol	417 489,747	343 479,834	74 009,913	21,55%
Provision SAP G. maladie	1 143 736,331	1 113 142,794	30 593,537	2,75%
Provision SAP risques spéciaux	4 627 662,795	3 036 720,243	1 590 942,552	52,39%
Provision SAP responsabilité civile	4 557 731,532	3 298 489,307	1 259 242,225	38,18%
Provision SAP maritime	3 571 252,543	2 860 871,312	710 381,231	24,83%
Total	36 415 419,274	28 607 671,288	7 807 747,986	27,29%

3-5 : Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises (*)

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2018 de **14 658 300 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	161 615,738	132 671,575	28 944,163	21,82%
P.A.N.E. individuel Accident	0,000	31 769,475	-31 769,475	-100,00%
P.A.N.E. maladie	15 772 980,000	11 202 783,000	4 570 197,000	40,80%
P.A.N.E. responsabilité civile	86 922,761	76 555,109	10 367,652	13,54%
Total P.A.N.E. (a)	16 021 518,499	11 443 779,159	4 577 739,340	40,00%
Primes à annuler Incendie	230 830,374	211 841,244	18 989,130	8,96%
Primes à annuler Auto	585 104,566	560 906,175	24 198,391	4,31%
Primes à annuler Individuel Accident	218 094,653	218 127,701	-33,048	-0,02%
Primes à annuler Vol	644,109	20 749,596	-20 105,487	-96,90%
Primes à annuler Maladie	167 907,815	122 954,758	44 953,057	36,56%
Primes à annuler Risques spéciaux	56 339,006	42 536,019	13 802,987	32,45%
Primes à annuler responsabilité civiles	71 011,479	69 720,830	1 290,649	1,85%
Primes à annuler Maritime	33 286,264	29 740,890	3 545,374	11,92%
Total Primes à annuler (b)	1 363 218,265	1 276 577,212	86 641,053	6,79%
(a) - (b)	14 658 300,234	10 167 201,947	4 491 098,287	44,17%

3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes (*)

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). Les primes à recevoir présentent au 31-12-2018 un solde net de **12 404 319 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Créances sur les assurés	18 071 543,629	16 333 041,974	1 738 501,655	10,64%
Créances sur les intermédiaires	4 995 157,719	4 204 073,165	791 084,554	18,82%

Contentieux primes	6 758 808,655	5 149 416,264	1 609 392,391	31,25%
Provisions pour créances douteuses	-17 580 053,336	-13 936 980,977	-3 643 072,359	26,14%
Reprise sur provisions pour créances douteuses	0,000	440 934,860	-440 934,860	100,00%
Agences en contentieux	1 624 014,130	1 374 473,162	249 540,968	18,16%
Provisions pour créances douteuses	-1 624 014,130	-1 374 473,162	-249 540,968	18,16%
Comptes des co-assureurs actifs	267 291,178	181 853,893	85 437,285	46,98%
Provisions pour créances douteuses	-108 428,580	-52 106,910	-56 321,670	108,09%
Total	12 404 319,265	12 320 232,269	84 086,996	0,68%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2018 est de **405 773 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	405 772,675	337 085,869	68 686,806	20,38%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043,092	413 043,092	0,000	0,00%
Provisions pour créances douteuses	-413 043,092	-413 043,092	0,000	0,00%
Total	405 772,675	337 085,869	68 686,806	20,38%

3-5-4 : Personnel (*)

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2018 un solde de **274 405 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Avance sur salaires	238 719,379	204 935,614	33 783,765	16,49%
Prise en charge personnel	35 170,903	26 646,106	8 524,797	31,99%
Autres	515,000	517,000	-2,000	-0,39%
Total	274 405,282	232 098,720	42 306,562	18,23%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde de cette rubrique au 31-12-2018 est de **4 358 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Retenue sur salaire prêt CNSS	1 612,363	0,000	1 612,363	
Autres	2 745,750	2 745,750	0,000	0,00%

Total	4 358,113	2 745,750	1 612,363	58,72%
-------	-----------	-----------	-----------	--------

3-5-6 : Débiteurs divers (*)

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2018 de **6 051 115 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
IDA	1 881 072,309	1 644 478,482	236 593,827	14,39%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-898 040,113	-814 404,607	-83 635,506	10,27%
Anticipation	2 868 813,336	2 274 146,428	594 666,908	26,15%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 139 466,913	-663 927,182	-475 539,731	71,63%
Sinistres Contentieux Provisoires	606 160,865	771 544,256	-165 383,391	-21,44%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-542 066,137	-542 066,137	0,000	0,00%
Sinistres payés par agents	7 496,176	0,000	7 496,176	
Saisie Arrêt	913 489,163	964 092,038	-50 602,875	-5,25%
Chèques consignés	1 848 186,408	849 881,743	998 304,665	117,46%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	139 081,517	218 012,710	-78 931,193	-36,20%
Intermédiaire en bourse	297 395,390	260 376,192	37 019,198	14,22%
Maghreb Vie	9 228,466	566 521,672	-557 293,206	-98,37%
Débiteurs divers	216 264,666	193 432,319	22 832,347	11,80%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-156 499,730	-156 499,730	0,000	0,00%
Total	6 051 115,403	5 565 588,184	485 527,219	8,72%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse (*)

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2018 de **23 106 840 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	1 081 516,158	694 611,004	386 905,154	55,70%
Effets impayés	0,000	4 805,548	-4 805,548	-100,00%
Chèques à l'encaissement	15 583 597,337	16 718 780,285	-1 135 182,948	-6,79%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-696 166,183	-888 815,800	192 649,617	-21,67%
Chèques impayés	14 485,054	15 912,727	-1 427,673	-8,97%
Virements à recevoir	4 659 604,543	3 165 885,906	1 493 718,637	47,18%
Valeurs en contentieux	2 509 951,090	2 472 849,460	37 101,630	1,50%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-2 509 951,090	-2 472 849,460	-37 101,630	1,50%
Banques	2 438 267,579	3 589 003,918	-1 150 736,339	-32,06%
CCP	14 808,981	14 808,981	0,000	0,00%
Caisse	10 726,850	13 853,190	-3 126,340	-22,57%
Total	23 106 840,319	23 328 845,759	-222 005,440	-0,95%

3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2018 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2018 à **5 349 848 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	971 024,855	711 173,144	259 851,711	36,54%
Frais d'acquisitions reportés Auto	2 768 808,016	2 643 556,616	125 251,400	4,74%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	72 399,252	73 424,514	-1 025,261	-1,40%
Frais d'acquisitions reportés Vol	24 547,231	23 200,474	1 346,756	5,80%
Frais d'acquisitions reportés Santé	345 944,261	272 754,390	73 189,871	26,83%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	523 961,019	386 659,759	137 301,261	35,51%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	577 369,365	578 763,568	-1 394,203	-0,24%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	65 794,374	52 981,860	12 812,515	24,18%
Total	5 349 848,374	4 742 514,325	607 334,050	12,81%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus (*)

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2018 à **6 141 966 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Intérêts courus	5 969 708,587	5 176 171,004	793 537,583	15,33%
Loyers courus	381 705,462	480 471,163	-98 765,701	-20,56%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	<i>-209 447,772</i>	<i>-209 447,772</i>	0,000	0,00%
Dividendes à encaisser	0,000	18 260,874	-18 260,874	-100,00%
Total	6 141 966,277	5 465 455,269	676 511,008	12,38%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2018 de **754 611 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	446 015,607	280 213,688	165 801,919	59,17%
Charges constatées d'avance	308 595,170	286 055,374	22 539,796	7,88%
Total	754 610,777	566 269,062	188 341,715	33,26%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres (*)

Cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à **77 707 102 DT** contre 72 080 906 DT au 31-12-2017, enregistrant une hausse de 7,81%.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Capital social	45 000 000,000	45 000 000,000	0,000	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	1 370 065,907	925 903,785	444 162,122	47,97%
Réserves Facultatives	1 670 000,000	0,000	1 670 000,000	#DIV/0!
Réserves pour Fonds Social	1 774 023,675	1 523 384,943	250 638,732	16,45%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	17 001 684,235	15 001 684,235	2 000 000,000	13,33%
réserves spéciales de réévaluation	746 690,782	746 690,782	0,000	0,00%
Résultats reportés	19 080,321	8 432,615	10 647,706	126,27%
résultat de l'exercice	10 125 556,632	8 874 809,828	1 250 746,804	14,09%
Total	77 707 101,552	72 080 906,188	5 626 195,364	7,81%

Le résultat de l'exercice 2018 est de 10 125 556,632 DT soit **2,250 DT** par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018, l'affectation du résultat de l'exercice 2017 est comme suit:

Bénéfice de l'exercice 2017	8 874 809,828	DT
+ Report à nouveau antérieur	8 432,615	DT
Premier reliquat	8 883 242,443	DT
- Réserve légale	444 162,122	DT
Deuxième reliquat	8 439 080,321	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 000 000,000	DT
Troisième reliquat	6 439 080,321	DT

- Réserves pour fonds social	250 000,000	DT
Quatrième reliquat	6 189 080,321	DT
- Dividendes	4 500 000,000	DT
Cinquième reliquat	1 689 080,321	DT
- Réserves facultatives	1 670 000,000	DT
Sixième reliquat	19 080,321	DT
- Report à nouveau	19 080,321	DT
Septième reliquat	0,000	DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés		Réserves facultatives		Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
				En franchise de la R/S	Soumise à la R/S	En franchise de la R/S	Soumise à la R/S				
Soldes au 31/12/2017 Avant affectation	45 000 000	925 904	746 691	7 653 032	7 348 652	0	0	1 523 385	8 433	8 874 810	72 080 906
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2018		444 162			2 000 000		1 670 000	250 000	10 648	-4 374 810	0
Dividendes distribués										-4 500 000	-4 500 000
Soldes au 31/12/2017 Après affectation	45 000 000	1 370 066	746 691	7 653 032	9 348 652	0	1 670 000	1 773 385	19 080	0	67 580 906
Résultat de l'exercice 2018										10 125 557	10 125 557
Fonds social								639			639
Soldes au 31/12/2018 Avant affectation	45 000 000	1 370 066	746 691	7 653 032	9 348 652	0	1 670 000	1 774 024	19 080	10 125 557	77 707 102

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de la retenue à la source s'élèvent au 31-12-2018 à **7 653 032 DT** et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissement exonérés (*distribuables sous conditions*) : 7 653 032 DT

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **44 333 871 DT** au 31-12-2018.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	8 046 824,467	5 846 497,897	2 200 326,570	37,63%
P.P.N.A. automobile	22 944 945,200	21 732 468,835	1 212 476,365	5,58%
P.P.N.A. individuelle accident	599 968,242	603 617,092	-3 648,850	-0,60%
P.P.N.A. vol	203 421,422	190 729,256	12 692,166	6,65%
P.P.N.A. maladie	2 866 819,247	2 242 292,160	624 527,087	27,85%
P.P.N.A. risques spéciaux	4 342 033,396	3 178 699,146	1 163 334,250	36,60%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 784 625,138	4 757 969,295	26 655,843	0,56%
P.P.N.A. maritime	545 234,015	435 559,657	109 674,358	25,18%
Total	44 333 871,127	38 987 833,338	5 346 037,789	13,71%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres à payer (*)

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2018 un solde net des prévisions de recours de **150 531 872,826 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
SAP Incendie	26 733 261,216	20 952 245,213	5 781 016,003	27,59%
SAP Automobile	101 495 275,172	94 209 645,040	7 285 630,131	7,73%
SAP Individuel accident	745 614,600	523 449,200	222 165,400	42,44%
SAP Vol	471 608,332	477 485,694	-5 877,361	-1,23%
SAP maladie	4 625 232,456	3 820 153,132	805 079,324	21,07%
SAP Risques spéciaux	5 503 803,020	3 639 576,310	1 864 226,710	51,22%
SAP Responsabilité civile	15 895 754,991	14 522 282,460	1 373 472,530	9,46%
SAP Transport maritime	5 221 043,780	4 021 587,000	1 199 456,780	29,83%
Total	160 691 593,567	142 166 424,050	18 525 169,517	13,03%
Prévisions de recours auto	-9 614 224,013	-8 124 108,720	-1 490 115,293	18,34%
Prévisions de recours incendie	-114 202,856	-63 622,646	-50 580,210	79,50%
prévision de recours risques spéciaux	-7 148,907	-18 133,550	10 984,643	-60,58%
Prévisions de recours responsabilité civile	-55 884,965	-36 700,458	-19 184,507	52,27%
Prévisions de recours transport maritime	-368 260,000	-755 100,000	386 840,000	-51,23%
Total	-10 159 720,741	-8 997 665,374	-1 162 055,367	12,92%
Total	150 531 872,826	133 168 758,676	17 363 114,150	13,04%

4-2-1-3 : Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2018 un solde de **2 637 991 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Incendie	338 867,381	305 037,375	33 830,006	11,09%
Auto	888 803,680	636 763,318	252 040,362	39,58%
Individuelle accident	251 654,324	200 395,102	51 259,222	25,58%
Vol	104 969,977	88 621,934	16 348,043	18,45%
Maladie	297 231,000	500 276,000	-203 045,000	-40,59%
Risques spéciaux	407 969,680	314 834,629	93 135,051	29,58%

Responsabilité civil	40 807,214	30 932,350	9 874,864	31,92%
Maritime	307 687,508	270 697,832	36 989,676	13,66%
Total	2 637 990,764	2 347 558,540	290 432,224	12,37%

4-2-1-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés destinés à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes et mouvements populaires.

Les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2018 est de **4 853 082 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Incendie	1 600 000,000	1 600 000,000	0,000	0,00%
Auto	1 700 000,000	1 700 000,000	0,000	0,00%
Vol	200 000,000	200 000,000	0,000	0,00%
Groupe Décès	553 082,070	0,000	553 082,070	
Risques spéciaux	800 000,000	800 000,000	0,000	0,00%
Total	4 853 082,070	4 300 000,000	553 082,070	12,86%

4-2-1-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2018 un solde de **3 001 148 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	2 067 989,338	2 168 370,974	-100 381,636	-4,63%
Provision Mathématique Rente Incendie	4 103,644	4 343,226	-239,582	-5,52%
Provision Mathématique Auto	45 820,914	47 243,927	-1 423,013	-3,01%
Provision Mathématique Maladie	317 780,508	361 943,944	-44 163,436	-12,20%
Total	2 435 694,404	2 581 902,072	-146 207,668	-5,66%
Provisions pour risques en cours Auto	532 973,703	0,000	532 973,703	
Provisions pour risques en cours Maritime	32 479,435	0,000	32 479,435	
Total	3 001 147,542	2 581 902,071	419 245,471	16,24%

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à **25 162 591 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	25 162 590,590	23 184 750,198	1 977 840,392	8,53%
Total	25 162 590,590	23 184 750,198	1 977 840,392	8,53%

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe (*)

Cette rubrique présente au 31-12-2018 un solde de **6 302 618 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les co-assureurs.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
comptes courants agents	5 606 438,568	2 729 658,330	2 876 780,238	105,39%
Comptes courants des co-assureurs	692 267,720	1 307 720,279	-615 452,559	-47,06%
Autres	3 911,750	3 623,463	288,287	7,96%
Total	6 302 618,038	4 041 002,072	2 261 615,966	55,97%

4-2-3-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à **19 281 998 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
comptes réassureur individuels	19 281 998,295	19 366 988,579	-84 990,284	-0,44%
Total	19 281 998,295	19 366 988,579	-84 990,284	-0,44%

4-2-3-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2018 est de **819 473 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	372 207,944	338 817,021	33 390,923	9,86%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	447 264,913	387 606,163	59 658,750	15,39%

Total	819 472,857	726 423,184	93 049,673	12,81%
-------	-------------	-------------	------------	--------

4-2-3-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2018 est de **7 469 369 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Retenue a la source	4 463 806,473	2 007 654,936	2 456 151,537	122,34%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	1 946 255,858	2 988 837,702	-1 042 581,844	-34,88%
Retenue sur salaires	541 584,402	445 999,525	95 584,877	21,43%
Organismes sociaux charges à payer	723,595	723,595	0,000	0,00%
Contribution Conjoncturelle	516 999,120	795 586,450	-278 587,330	-35,02%
Total	7 469 369,448	6 238 802,208	1 230 567,240	19,72%

4-2-3-5 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2018 est de **6 125 336 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	252 813,427	2 219 347,991	-1 966 534,564	-88,61%
Personnel charges à payer	1 662 921,493	1 624 455,383	38 466,110	2,37%
Créditeurs divers charges à payer	2 403 423,088	961 276,213	1 442 146,875	150,02%
Créditeurs divers	724 293,105	705 324,203	18 968,902	2,69%
Produits / commission retour	930 041,832	697 063,830	232 978,002	33,42%
Sinistres payés par agents	0,000	81 397,037	-81 397,037	-100,00%
Rejet virements	61 075,604	26 455,133	34 620,471	130,86%
Compte d'attente	60 759,373	7 579,364	53 180,009	701,64%
Autres	30 008,017	7 072,581	22 935,436	324,29%
Total	6 125 335,939	6 329 971,735	-204 635,796	-3,23%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à **732 669 DT**, elle concerne principalement les loyers relatifs aux exercices futurs.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Amortissement surcote	522 418,550	455 078,305	67 340,245	14,80%
produits constatés d'avance	210 250,377	61 389,376	148 861,001	242,49%
Total	732 668,927	516 467,681	216 201,246	41,86%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2018 de **105 265 501 DT** qui se détaille comme suit

:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Primes émises	156 542 753,541	145 959 688,747	10 583 064,794	7,25%
Primes acceptées	1 399 427,349	1 203 232,500	196 194,849	16,31%
Annulations sur exercices antérieurs	-1 258 436,996	-1 211 927,612	-46 509,384	3,84%
Ristournes sur primes	-1 688 478,066	-968 474,805	-720 003,261	74,34%
Variation des primes à annuler	-86 641,053	-821 845,348	735 204,295	-89,46%
Variation des primes acquises et non émises	4 577 739,340	-157 725,098	4 735 464,438	-3002,35%
Primes cédées	-52 696 398,234	-45 720 668,677	-6 975 729,557	15,26%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-1 524 464,647	-3 203 492,632	1 679 027,985	-52,41%
Total	105 265 501,234	95 078 787,075	10 186 714,159	10,71%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2018 comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Produits de placements bruts	18 657 168,943	15 167 531,294	3 489 637,649	23,01%
Charges de placements	-4 062 582,130	-3 472 477,234	-590 104,896	16,99%
Produits de placements nets (a)	14 594 586,813	11 695 054,060	2 899 532,753	24,79%
Total provisions techniques (b)	215 517 685,070	190 383 717,999	25 133 967,071	13,20%
Total des capitaux propres (c)	67 581 544,920	63 206 096,360	4 375 448,560	6,92%
Total [a * b / (b + c)]	11 110 562,062	8 780 115,557	2 330 446,505	26,54%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2018 de **310 018 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Intérêts perçus	49 416,170	17 277,980	32 138,190	186,01%

Autres produits techniques	200 601,814	141 646,180	58 955,634	41,62%
Produits/cession de portefeuilles	60 000,000	90 000,000	-30 000,000	-33,33%
Total	310 017,984	248 924,160	61 093,824	24,54%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2018 un solde net de **75 628 711 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Sinistres payés	92 996 661,678	74 862 218,075	18 134 443,603	24,22%
Recours et sauvetages encaissés	-4 607 205,829	-3 184 331,653	-1 422 874,176	44,68%
Frais sur gestion des sinistres	5 529 008,646	5 883 329,462	-354 320,816	-6,02%
Participations versées	52 153,272	56 237,914	-4 084,642	-7,26%
Sinistres à la charge des réassureurs	-18 341 906,599	-10 939 351,942	-7 402 554,657	67,67%
Total	75 628 711,168	66 678 101,856	8 950 609,312	13,42%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2018 de **19 059 168 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Frais d'acquisition	18 761 813,419	17 610 883,437	1 150 929,982	6,54%
Commissions sur acceptations	348 733,492	298 916,570	49 816,922	16,67%
Commissions versées / AFF. Coassurance- Réassurance	19 960,288	26 524,914	-6 564,626	-24,75%
Commissions reçues / Opération de coassurance	-71 338,708	-35 297,797	-36 040,911	102,11%

Total	19 059 168,491	17 901 027,124	1 158 141,367	6,47%
--------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	--------------

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2018 est de **6 496 251 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	3 643 013,723	2 726 889,384	916 124,339	33,60%
Frais d'administration - Frais externe	2 853 236,995	2 271 507,077	581 729,918	25,61%
Total	6 496 250,718	4 998 396,461	1 497 854,257	29,97%

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2018 de **5 327 367 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	4 140 328,888	3 883 663,408	256 665,480	6,61%
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	359 814,068	113 536,439	246 277,629	216,92%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-322 712,438	-1 052 069,106	729 356,668	-69,33%
Prov. Chèques à l'encaissement	696 166,183	888 815,800	-192 649,617	-21,67%
Reprise / Prov. Chèques à l'encaissement	-888 815,800	0,000	-888 815,800	
Dotat° / Prov. agents en contentieux	249 540,968	935 086,501	-685 545,533	-73,31%
Autres	1 093 044,927	1 260 754,399	-167 709,472	-13,30%
Total	5 327 366,796	6 029 787,441	-702 420,645	-11,65%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2018 de **18 657 169 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 506 591,939	1 652 978,056	-146 386,117	-8,86%
Revenus des valeurs mobilières	4 650 424,113	2 910 131,069	1 740 293,044	59,80%
Revenus des obligations	2 635 120,833	2 158 767,456	476 353,377	22,07%
Revenus des BTA	3 238 641,635	2 725 436,753	513 204,882	18,83%
Revenus des autres placements	6 227 347,146	4 368 130,091	1 859 217,055	42,56%
Reprise sur provisions	183 643,266	1 108 461,183	-924 817,917	-83,43%
Revenus des dépôts	196 232,186	224 767,305	-28 535,119	-12,70%
Autres produits	19 167,825	18 859,381	308,444	1,64%
Total	18 657 168,943	15 167 531,294	3 489 637,649	23,01%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2018 de **4 062 582 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	2 486 204,999	2 542 567,889	-56 362,890	-2,22%
Pertes de réalisations	9 043,348	17 566,950	-8 523,602	-48,52%
Dotation aux provisions et aux amortissements	1 567 333,783	912 342,395	654 991,388	71,79%
Total	4 062 582,130	3 472 477,234	590 104,896	16,99%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2018 de **197 162 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Récupérations Frais	3 444,189	586,793	2 857,396	486,95%
Autres produits non techniques	183 967,599	148 225,898	35 741,701	24,11%
Jetons de présence reçus	9 750,000	9 450,000	300,000	3,17%
Total	197 161,788	158 262,691	38 899,097	24,58%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2018 un solde de **129 731 DT**.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
Autres charges non techniques	129 731,138	184 893,684	-55 162,546	-29,83%
Total	129 731,138	184 893,684	-55 162,546	-29,83%

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2018, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **12 641 942,261 DT** contre -465 100,861 DT au 31-12-2017.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2018, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-7 362 613,696 DT** contre -3 545 224,474 DT au 31-12-2017.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2018, un montant de **-6 433 191,244** DT contre -2 468 748,343 DT au 31-12-2017.

La trésorerie au 31-12-2018 est de **2 463 803,410** DT contre 3 617 666,089 DT au 31-12-2017 enregistrant une variation de **-1 153 862,679** DT.

Annexes

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2018

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	53 418	0		53 418	42 027	0	8 749				50 776	0	2 642
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 053 044	103 973		1 157 017	802 758	0	119 141				921 899	0	235 118
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	1 106 462	103 973	0	1 210 435	844 785	0	127 890	0	0	0	972 675	0	237 760
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	5 560 568	289 341		5 849 909	4 538 443	0	235 728				4 774 171	0	1 075 739
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 306 040	38 664		1 344 704	967 693	0	53 974				1 021 668	0	323 036
2.3 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	6 866 608	328 005	0	7 194 613	5 506 136	0	289 702	0	0	0	5 795 838	0	1 398 775
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 697 373	0		27 697 373	9 424 727	0	615 624				10 040 351	0	17 657 022
3.2 Placements dans les entreprises liées	10 678 773	7 022 807	0	17 701 580	0	162 581	0	0	0	17 983	0	144 598	17 556 982
3.2.1 Parts	10 678 773	7 022 807		17 701 580	0	162 581		0		17 983	0	144 598	17 556 982
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	181 731 751	110 155 887	98 697 692	193 189 945	0	2 764 585	0	1 069 139	0	165 660	0	3 668 063	189 521 882
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	36 519 170	12 169 304	5 039 540	43 648 934	0	2 764 585		1 069 139		165 660	0	3 668 063	39 980 870
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	143 768 092	96 896 800	92 754 998	147 909 894	0	0					0	0	147 909 894
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	1 444 489	1 089 783	903 154	1 631 117	0	0					0	0	1 631 117
3.4.5 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	895 711	40 667	0	936 377	0	0					0	0	936 377
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	221 003 607	117 219 361	98 697 692	239 525 276	9 424 727	2 927 166	615 624	1 069 139	0	183 643	10 040 351	3 812 662	225 672 263
TOTAL:	228 976 677	117 651 339	98 697 692	247 930 324	15 775 648	2 927 166	1 033 216	1 069 139	0	183 643	16 808 865	3 812 662	227 308 798

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2018

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	<u>latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 697 373	17 657 022	28 107 092	409 718
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	43 177 689	39 658 710	73 088 174	29 910 485
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				-
Autres parts d'OPCVM	18 172 825	17 879 143	18 613 215	440 390
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 909 894	147 909 894	152 882 673	4 972 779
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	1 631 117	1 631 117	1 631 117	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	936 377	936 377	936 377	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				-
Total	239 525 276	225 672 263	275 258 648	35 733 372
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	<i>227 464 714</i>	<i>213 611 701</i>	<i>263 198 086</i>	<i>35 733 372</i>
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	<i>24 020 913</i>	<i>23 607 870</i>	<i>23 607 870</i>	<i>- 413 043</i>

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2018

- <u>Année d'inventaire:</u> -	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	54 091 471,583	56 093 532,337	49 296 572,863		
Provisions pour sinistres	11 788 247,312	25 552 817,371	48 169 836,964		
total charges des sinistres	65 879 718,895	81 646 349,709	97 466 409,827		
Primes acquises	120 218 043,564	120 824 947,915	134 835 976,065		
% sinistres / primes acquises	54,800%	67,574%	72,285%		

- <u>Année d'inventaire:</u> -	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	60 845 793,289	56 307 044,394	61 346 307,305	63 494 169,861	
Provisions pour sinistres	8 351 911,297	7 897 555,086	13 239 074,826	27 119 441,373	
total charges des sinistres	69 197 704,586	64 204 599,480	74 585 382,131	90 613 611,234	
Primes acquises	107 693 457,681	120 218 043,564	120 824 947,915	134 835 976,065	
% sinistres / primes acquises	64,254%	53,407%	61,730%	67,203%	

- <u>Année d'inventaire:</u> -	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	62 161 725,081	58 839 967,269	66 841 139,337	82 784 566,310	66 290 408,002
Provisions pour sinistres	5 703 005,035	7 413 542,944	15 333 405,131	36 177 773,305	67 110 187,352
total charges des sinistres	67 864 730,117	66 253 510,213	82 174 544,468	118 962 339,615	133 400 595,353
Primes acquises	120 218 043,564	120 824 947,915	134 835 976,065	140 073 586,718	154 140 326,326
% sinistres / primes acquises	56,451%	54,834%	60,944%	84,928%	86,545%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2018

	<u>revenus et frais financiers</u>	-	-	-
	<u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	-	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	-
		-	<u>Total:</u>	-
		-	-	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles			1 506 592	1 506 592
1.2 Parts et actions de société immobilière				699 824
	-		-	-
			1 506 592	1 506 592
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			3 238 642	3 238 642
2.2 Emprunts obligataires			2 635 121	2 635 121
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse			2 064 708	2 064 708
2.4 Parts et actions dans les OPCVM			195 180	195 180
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			10 000	10 000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	1 459 669		1 104 510	2 564 180
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			6 423 579	6 423 579
2.8 Contrats en unités de comptes				-
2.9. Autres			19 168	19 168
	1 459 669		15 690 908	17 150 577
3. Autres placements				-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)				-
				1 321 449
Total	1 459 669		17 197 500	18 657 169
Intérêts			743 435	743 435
Frais externes			1 479 421	1 479 421
Autres frais	51 133		1 788 594	1 839 726
Total charges des placements	51 133		4 011 449	4 062 582
				-

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2018

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	22 878 706	55 864 841	2 013 937	1 143 587	49 617 959	10 716 281	6 174 095	4 392 296	1 338 624	154 140 326
<i>Primes émises</i>	0	25 017 779	57 077 317	2 010 289	1 156 279	50 242 486	11 875 058	6 205 759	4 501 971	1 399 427	159 486 364
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-2 139 073	-1 212 476	3 649	-12 692	-624 527	-1 158 777	-31 664	-109 674	-60 803	-5 346 038
Charges de prestations	24 384	-15 169 552	-44 417 898	-446 766	-120 426	-39 393 953	-3 781 626	-2 993 343	-3 711 335	-1 332 842	-111 343 356
<i>Prestations et frais payés</i>	-75 998	-9 427 312	-37 873 792	-225 929	-126 364	-38 223 146	-2 486 219	-1 688 049	-2 093 218	-649 904	-92 869 929
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	100 382	-5 742 240	-6 544 106	-220 836	5 938	-1 170 807	-1 295 407	-1 305 294	-1 618 118	-682 938	-18 473 427
Solde de souscription	24 384	7 709 154	11 446 942	1 567 172	1 023 161	10 224 006	6 934 655	3 180 752	680 961	5 783	42 796 970
Frais d'acquisition	-240	-3 075 681	-7 911 261	-776 135	-292 595	-3 038 828	-1 763 991	-640 679	-603 692	-348 733	-18 451 834
Autres charges de gestion nettes	-6 691	-1 597 913	-3 839 984	-358 662	-148 824	-2 459 488	-1 962 315	-497 605	-642 117	0	-11 513 600
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 931	-4 673 594	-11 751 244	-1 134 797	-441 419	-5 498 317	-3 726 306	-1 138 284	-1 245 809	-348 733	-29 965 434
Produits nets de placements	64 933	1 759 487	5 519 284	106 454	65 133	1 779 068	637 651	776 463	304 072	98 016	11 110 562
Participation aux résultats		-74 932	-427 320	-63 362	-16 799	-399 467	-130 875	-9 402	-78 826	-52 153	-1 253 136
Solde financier	64 933	1 684 555	5 091 965	43 092	48 334	1 379 602	506 776	767 061	225 246	45 863	9 857 426
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-17 854 303	-990 710	-145 685	-1 190 940	-11 027 250	-9 810 069	-4 383 774	-3 472 095	0	-48 874 825
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	8 253 286	160 559	6 027	14 217	4 622 580	2 197 498	611 304	2 476 436	0	18 341 907
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	4 129 714	-13 231	26 096	74 010	30 594	1 590 943	1 259 242	710 381	0	7 807 748
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	553 082	0	0	0		553 082
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	24 091	0	0	0	45 776	0	0	36 205	0	106 072
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 014 895	138	51 436	503 622	2 093 291	2 929 405	656 693	871 667	0	11 121 146
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-1 432 318	-843 244	-62 126	-599 091	-3 681 928	-3 092 224	-1 856 535	622 595	0	-10 944 870
Résultat technique	82 386	3 287 798	3 944 418	413 341	30 986	2 423 363	622 902	952 994	282 992	-297 088	11 744 092
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	7 985 571	22 944 945	599 968	203 421	2 866 819	4 337 476	4 060 521	545 234	789 915	44 333 871
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	5 846 498	21 732 469	603 617	190 729	2 242 292	3 178 699	4 028 857	435 560	729 112	38 987 833
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	26 423 987	101 495 275	745 615	471 608	4 625 232	4 624 282	15 704 644	5 221 044	1 379 906	160 691 594
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	20 648 291	94 209 645	523 449	477 486	3 820 153	3 388 195	14 380 650	4 021 587	696 968	142 166 424
Autres provisions techniques à la clôture	2 067 989	-110 099	-9 035 429	0	0	317 781	-7 149	-55 885	-335 781	0	-7 158 573
<i>Provisions mathématiques</i>	2 067 989	4 104	45 821	0	0	317 781				0	2 435 694
<i>Provisions pour risques en cours</i>			532 974	0	0				32 479	0	565 453
<i>Prévisions de recours</i>		-114 203	-9 614 224				-7 149	-55 885	-368 260		-10 159 721
Autres provisions techniques à l'ouverture	2 168 371	-59 279	-8 076 865	0	0	361 944	-18 134	-36 700	-755 100	0	-6 415 763
<i>Provisions mathématiques</i>	2 168 371	4 343	47 244	0	0	361 944				0	2 581 902
<i>Provisions pour risques en cours</i>				0	0					0	0
<i>Prévisions de recours</i>		-63 623	-8 124 109				-18 134	-36 700	-755 100		-8 997 665

**Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers exercice 2018**

	<u>raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		154 140 326
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	159 486 364
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 5 346 038
Charges de prestations		- 111 343 356
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 92 869 929
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	- 18 473 427
Solde de souscription		42 796 970
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 18 451 834
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 11 513 600
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 29 965 434
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	11 110 562
Participation aux résultats	<i>CHNV3,CHNV11</i>	- 1 253 136
Solde financier		9 857 426
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 48 874 825
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	18 341 907
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	7 807 748
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage	<i>CHNV6 2°colonne</i>	553 082
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	106 072
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	11 121 146
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 10 944 870
Résultat technique		11 744 092

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018 faisant apparaître un total net de 349 714 466 Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 10 125 557 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de fin de période de 1 153 863 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuairé agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 10 avril 2019

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la

Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2018 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} et le 4^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Le loyer est fixé à 24 834 DT HT.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} mars au 31 décembre 2018. Le loyer est fixé à 38 333 DT HT.

B.2- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *CODWAY*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2018 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 675 454 DT HT.

B.3- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2018. Le loyer au titre de 2018 est fixé à 183 208 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2018 est fixé à 23 428 DT HT.

B.4- Convention de sous-traitance conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.5- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 25.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé en 2018 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de 175 689 DT HT.

B.7- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 23 468 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 mai 2014. Cette rémunération s'établit au même montant attribué au précédent président et décidé par le conseil d'administration du 30 mai 2011.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 125.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 100.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2019

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Borhane Hasnaoui.

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2018	2017
Actifs			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	3-1	77 430,060	41 410,710
Moins : amortissements		-44 368,304	-32 040,079
Net		33 061,756	9 370,631
Immobilisations corporelles	3-2	24 739 993,114	24 258 018,633
Moins : amortissements		-22 936 833,060	-21 890 906,771
Net		1 803 160,054	2 367 111,862
Immobilisations financières	4	2 179 415,939	2 271 113,179
provisions		-662 500,000	-662 500,000
Net		1 516 915,939	1 608 613,179
Total des actifs immobilisés		<u>3 353 137,749</u>	<u>3 985 095,672</u>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		<u>3 353 137,749</u>	<u>3 985 095,672</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	1 452 735,337	1 427 622,626
Clients et comptes rattachés	6	252 236,427	140 048,908
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		252 236,427	140 048,908
Autres actifs courants	7	218 469,825	678 135,424
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		218 469,825	678 135,424
Placements et autres actifs financiers	8	12 095 388,486	7 302 984,399
Moins :provisions		-958 654,217	-824 460,501
Net		11 136 734,269	6 478 523,898
Liquidités et équivalents de liquidités	9	299 642,847	1 999 491,239
Total des actifs courants		<u>13 359 818,705</u>	<u>10 723 822,095</u>
Total des actifs		<u>16 712 956,454</u>	<u>14 708 917,767</u>

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2018	2017
Capitaux propres et Passifs			
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13-1	2 340 771,639	2 496 851,453
Modifications comptables	13-1	1 404 601,991	0,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 641 415,614	13 392 893,437
<i>Résultat de l'exercice</i>	13-2	342 345,346	-156 079,814
<i>Total des Capitaux propres avant affectation</i>		14 983 760,960	13 236 813,623
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	14	0,000	0,000
Total des passifs non courants		0,000	0,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	404 272,401	408 957,415
Autres passifs courants	16	1 324 923,093	1 063 146,729
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	0,000
Total des passifs courants		1 729 195,494	1 472 104,144
<i>Total des passifs</i>		1 729 195,494	1 472 104,144
<i>Total des capitaux propres et des passifs</i>		16 712 956,454	14 708 917,767

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre			
	Note	2018	2017	Variation
Produits d'exploitation	18			
Revenus des locations		363 976,422	298 560,988	65 415,434
Revenus des services & commerce		12 847 090,108	5 456 938,875	7 390 151,233
Total des produits d'exploitation		<u>13 211 066,530</u>	<u>5 755 499,863</u>	<u>7 455 566,667</u>
Charges d'exploitation				
Achats & approvisionnements consommés	19	8 814 156,371	4 360 084,365	4 454 072,006
Charges de personnel	20	2 291 866,481	706 060,062	1 585 806,419
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	2 016 908,731	1 941 689,343	75 219,388
Autres charges d'exploitation	22	982 701,402	244 275,028	738 426,374
Total des charges d'exploitation		<u>14 105 632,985</u>	<u>7 252 108,798</u>	<u>6 853 524,187</u>
Résultat d'exploitation		<u>-894 566,455</u>	<u>-1 496 608,935</u>	<u>602 042,480</u>
Charges financières nettes	23	-6 781,331	-8 156,584	1 375,253
Produits des placements	24	556 122,863	556 315,546	9 807,317
Autres gains ordinaires	25	1 293 690,966	807 424,431	486 266,535
Autres pertes ordinaires	26	-150 770,697	-3 372,691	-147 398,006
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>807 695,346</u>	<u>144 398,233</u>	<u>952 093,579</u>
Impôt sur les bénéfices	27	-465 350,000	-11 681,581	-453 668,419
Résultat des activités ordinaires après impôt		342 345,346	-156 079,814	498 425,160
Résultat net de l'exercice		<u>342 345,346</u>	<u>-156 079,814</u>	<u>498 425,160</u>
Effets des modifications comptables	28	1 404 601,991	0	1 404 601,991
Résultat après modifications comptables		<u>1 746 947,337</u>	<u>-156 079,814</u>	<u>1 903 027,151</u>

Etat de flux de Trésorerie

(exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2018	2017
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net	342 345,346	-156 079,814
Effets des modifications comptables	1 404 601,991	0
Ajustements pour :		
* Amortissements & provisions	1 045 926,289	1 115 118,934
* Variation des		
** stocks	-25 112,711	-636 346,103
** créances et autres actifs courants	347 478,080	-191 189,780
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	258 645,350	-44 370,392
** Autres éléments d'exploitation	112 540,040	78 236,398
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 486 424,385	165 369,243
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles	-481 974,482	-107 182,406
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	0	13 000,000
Encaissem. Sur immob.financières	61 934,840	0,000
Décaissem Sur immob.financières	0	-161 047,555
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-420 039,642	-255 229,961
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Paiements dividendes	-1 554,000	-840,000
Encaissements dividendes	27 724,952	77 581,743
Remboursements d'emprunts	0,000	0,000
Décaiss.provenant de l'acquisition des placements à CT	-4 792 404,087	1 423 453,364
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 766 233,135	1 500 195,107
Variation de trésorerie	-1 699 848,392	1 410 334,389
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	1 999 491,239	589 156,850
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	299 642,847	1 999 491,239

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS **CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

PRESENTATION GENERALE

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale. L'hôtel a réouvert ses portes de nouveau le 22 avril 2018 après une fermeture exceptionnelle de près de plus de deux années.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location. Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

• Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
• Gros équipements	5 %	(20 ans)
• Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
• Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
• Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Matériel de transport	20 %	(5 ans)
• Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
• Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
• Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote-part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit a été remboursé en totalité en 2015.

2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...) ; ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice.

2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

Montants DTU

ACTIFS NON COURANTS

NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 062
--	---------------

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut	41.411
Acquisition de l'exercice 2018	<u>36.019</u>
Total en brut	77.430
1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de :	-32.040
• Dotation de l'exercice 2018	-12.328
et une valeur nette comptable de	<u>33.062</u>

NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 803 160
--	------------------

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 24.258.019
Ils ont enregistré :

- Des acquisitions 2018 481.974

- Matériel Informatique 33.719
- Matériel d'Exploitation 46.029
- Divers Aménagements 252.255
- Achats d'équipements 143.090
- Immobilisations en cours 6.881

D'où un total en brut de **24.739.993**

Les amortissements d'un cumul, au 31/12/2017, de : - 21.890.907
ont enregistré en 2018 une augmentation par les dotations pratiquées au titre des

- Bâtiments hôtel 460.784
 - Bâtiment supermarché 67.580
 - Autres constructions 44.605
 - Gros équipements 198.063
 - Matériel d'exploitation 37.573
 - Du Matériel de transport 44.534
 - Des Divers aménagements 192.787
- 1.045.926

D'où des amortissements cumulés de : **-22.936.833**

Montant net des immobilisations corporelles 31/12/2018 **1.803.160**

A REPORTER	1 836 222
-------------------	------------------

REPORT	1 836 222
---------------	------------------

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 516 916
---	------------------

4.1 Participations	1.515.521
--------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2018 comme suit :

Libellés	Nbre d'actions	2017	2018
ATI –SICAF	9 800	50.399	50.399
Marina Houmt Souk	9 870	98.700	98.700
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	27 510	275.100	275.100
UNIVERS IMMOBILIER	4 191	419 100	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30 000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	50 000	500.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (libérée de la moitié)	2 450	245.000	245.000
Autres participations non cotées		7.000	7.000
Ramzy & Alyssa		7.500	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		326.057	264.123
Déduction de provision pour dépréciation		(112.500)	(112.500)
STA Télémaque	1 000	10.000	10.000
TOTAL NET (déduction des provisions)		1.577.456	1.515.521

(*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

4.2 Dépôts et Cautionnements	1.395
------------------------------	--------------

- Caution bancaire APAL 1.395

ACTIFS COURANTS

NOTE 5 - STOCKS	1 452 735
------------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-Marché
Magasin - denrées alimentaires	4.233	121.220
Magasin - boissons	64.757	1.058.369
Magasin - articles de ménage, parfumerie & divers	30.053	97.008
Magasin - tabac	0	2.493
Magasin - emballages	1.637	23.558
Magasin technique + gaz propane	49.407	0
TOTAL	150.087	1.302.648

A REPORTER	4 805 873
-------------------	------------------

REPORT	4 805 873
---------------	------------------

NOTE 6 - CLIENTS	252.236
-------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	123.987
Clients, Hôtel	128.249
TOTAL	DT. 252.236

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS	218 470
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs, Ristourne	9.955
Charges payées d'avance	12.646
Produits à recevoir ATD SICAR	36.975
Compte à régulariser	28.247
Etat, TVA reportable	130.647
TOTAL	DT 218.470

NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	11 136 734
--	-------------------

8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2018

	Nombre de titres	coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
UNIMED	876	8 877
ATB	44 603	203 429
ATL	5 000	13 278
MONOPRIX	47 826	708 794
SYPHAX AIRLINES	713	7 197
STAR	985	118 102
CIMENT DE BIZERTE	143 460	858 951
LAND'OR	2 650	17 246
SAH AA	769	5 598
Emprunt National 2014	120	12 000
SICAV plusieurs types	7 578	195 506
	TOTAL	DT 2 148 978
Déduction d'une provision sur titres cotés		(958 654)
	NET	DT 1 190 324

A REPORTER	16 413 313
-------------------	-------------------

REPORT**16 413 313**

8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		9 946 411
• Placements ATB DTU	2 550 000	
• Placements ATB 1120000 €	3 742 672	
• Placements ATB 209000\$	613 739	
• Placement STUSID	1 000 000	
• Placement BH	<u>2 040 000</u>	
TOTAL		DT. 9 946 411

NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES**299 643**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Chèques à encaisser	4 890
STUSID	119
B H	512
A T B	111 999
A T B Euro	59 865
ATB Dollar	73 121
B I A T	1 823
Liquidités AFC	137
CAISSES ET FONDS DE CAISSES	47 177
TOTAL	DT 299 643

TOTAL DES ACTIFS**16 712 956**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL	7 000 000
---------------------------------	------------------

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2018 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	889 451	4 447 255,000	63,53%
STE KOTR	69 670	348 350,000	4,98%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
S E P C M	37 772	188 860,000	2,70%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI MALIKA	16 084	80 420,000	1,15%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DIVERS -5000 ACTIONS	119 822	599 110,000	8,56%
TOTAL	1 400 000	7 000 000,000	100%

NOTE 11 – RESERVES	2 921 247
---------------------------	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700 000
Réserve facultative	1 895 189
Réserve à régime spécial	326 058
TOTAL	DT. 2 921 247

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES	974 795
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838 127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136 668
TOTAL	DT. 974 795

A REPORTER	10 896 042
-------------------	-------------------

REPORT	10 896 042
---------------	-------------------

NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTEES	3 745 374
--	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
13.1.1 Résultats reportés antérieurs (Dont 2.428.500 provenant des reports de 2013)	2 496 852
<u>Résultats nets 2017</u>	-156 080
13.1.2 Modifications comptables enregistrées en 2018 affectant les résultats antérieurs de 2013 (Dédommagement provenant de l'affaire Thalasso)	1 404 602
TOTAL	DT. 3 745 374

NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéficiaire)	342 345
--	----------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Résultat net de l'exercice	-156 080	342 345
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 400 000	1 400 000
Résultat par action en DT	0,000	0,245

NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS	0
--------------------------------------	----------

NOTE 15 – FOURNISSEURS	404 272
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	70 943
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	315 431
Fournisseurs d'immobilisations	17 898
TOTAL	DT. 404 272

A REPORTER	15 388 033
-------------------	-------------------

	REPORT	15 388 033
--	---------------	-------------------

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS	1 324 923
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2018 pour 2019</u>		
<u>Centre commercial</u>		41 174
<u>Loyer perçu d'avance boutique Hôtel</u>		6 000
<u>Avances reçues d'agences hôtel</u>		295 468
<u>Personnel, salaires décembre 2018 & congés payés dûs</u>		85 926
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		278 529
Etat, retenues à la source 12/2018	91 367	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2018	7 433	
Etat, Autres taxes et droits 12/2018	2 496	
Etat, Impôts sur les bénéfices (solde)	<u>177 233</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		114 825
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>114 825</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		503 001
C.N. S. S. 4 ^{ème} Trimestre 2018	115 039	
Charges à payer	96 124	
Compte d'attente à régulariser	69 215	
Autres Créditeurs divers	96 907	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125 716</u>	
TOTAL	DT	1 324 923

NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS	0.000
-------------------------------------	--------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	16 712 956
--	-------------------

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION**

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Revenus du commerce	5 456 939	7 796 543
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	298 561	304 212
Revenus d'exploitation de l'hôtel	0	5 050 547
Revenus des concessionnaires hôtel	0	59 764
TOTAL	DT. 5 755 500	DT. 13 211 066

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Achats marchandises supermarché	4 748 773	6 205 242
Variation des stocks	-575 626	-23 615
Approvisionnements hôtel	48 607	2 048 947
Autres approvisionnements consommés	138 330	583 582
TOTAL	DT. 4 360 084	DT. 8 814 156

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Salaires et primes	637 398	1 998 059
Charges sociales	68 662	293 807
TOTAL	DT. 706 060	DT. 2 291 866

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 110	12 329
Amortissements des immobilisations corporelles	1 115 119	1 045 926
Provisions pour dépréciation des placements	824 460	958 654
TOTAL	DT. 1 941 689	DT. 2 016 909

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes au 31/12/2018

	Exercice 2017	Exercice 2018
- Délogement des clients	0	126 364
- Entretien des équipements et jardins, réparations	71 885	210 174
- Assurances	23402	31 517
- Honoraires et frais d'arbitrage international	.0	193 544
- Honoraires des consultants	38 217	64 755
- Dons et subventions		6 399
- Cotisations, abonnements, publicité	3 772	8 608
- Publicité et propagande	2 259	16 672
- Orchestres et attractions	0	6 400
- Jetons de présence	26 945	28 562
- Frais d'acheminement des marchandises	1 565	3 023
- Voyages & missions	2 500	15 204
- Frais de déplacement Administration	4 270	6 030
- Frais de PTT	9 218	16 085
- Frais de banque et de titres	19 425	25 633
- Autres services	1 336	18 972
- Impôts et taxes (dont taxe hôtelière)	39 481	204759
TOTAL	DT. 244 275	DT. 982 701

NOTE 23– CHARGES FINANCIERES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Intérêts sur emprunts bancaires	0	0
Commissions de gestion ATD SICAR	8 156	6 781
TOTAL	DT. 8 156	DT. 6 781

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Produits des comptes courants créditeurs	5 629	9903
Produits des comptes à terme & bons de trésor	430 418	431219
Revenus des actions	77 582	88019
Produits ATD-SICAR	42 686	36982
TOTAL	DT. 556 315	DT. 566 123

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Gains sur éléments exceptionnels	9 206	7941
Plus value sur cession de titres en bourse	27 128	85578
Ristourne de TFP	0	15181
Gains de change sur opérations de vente de devises	77 698	360531
Plus value sur cession auto	28 710	0
Reprises sur provisions sur titres	664 682	824460
TOTAL	DT. 807 424	DT. 1 293 691

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Pertes sur éléments exceptionnels	3 373	8800
Moins value sur cession de titres en bourse		62262
Contribution de solidarité 1%		18614
Redressement fiscal et CNSS		61094
TOTAL	DT. 3 373	DT. 150 770

NOTE 27 - IMPOT SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 (bénéfice)

Résultats nets d'impôt après modifications comptables		1 746 947
<u>Réintégration</u>		1 486 803
- Impôt sur les bénéfices 2018	465 350	
- Provision pour congés payés 201	44 125	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2018	958 654	
- Contribution de solidarité + timbre voyage	<u>18 674</u>	
<u>Déduction</u>		(879 898)
- dividendes perçus	27 725	
- Provision pour congés payés 2017	27 713	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2017	<u>824 460</u>	
RESULTAT FISCAL 2018		2 353 852
- Imputation amortissements différés 2015		(436 340)
- Imputation Perte 2017		(56 110)
RESULTAT IMPOSABLE		1 861 400
	IMPOT DU	465 350
	AVANCES D'IMPOT	(288 117)
	Solde dû	177 233

NOTE 28 – EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2018 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Effets des modifications comptables	0	1 404 602
<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un dédommagement dans l'affaire Thalasso gagnée en procès devant la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) se rapportant à l'exercice 2013 soit en euros 471 517.00 		
TOTAL	DT. 0	DT. 1 404 602

NOTE 29 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	2017	2018	variation
1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	165.369	3 3 486 424	3 321 055
2- Flux de trésorerie d'investissements	(255.230)	(420 039)	(164 810)
3- Flux de trésorerie de financement	1.500.453	(4 766 233)	(6 266 428)
4- Variation de trésorerie	<u>1.410.334</u>	<u>(1 699 848)</u>	<u>(3 110 183)</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	589.157	<u>1 999 491</u>	<u>1 410 334</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u>1.999.491</u>	<u>299 643</u>	<u>(1 699 848)</u>

NOTE 30 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**HYPOTHEQUE**

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.
- Les crédits ont été entièrement remboursés en 2015.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2018

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, sur :

- Le contrôle des états financiers de la Société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les états financiers ci-joints ont été arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 09 mars 2019. Ils font apparaître un résultat bénéficiaire après impôt de 342 345 DT et un résultat net après modifications comptables de 1 746 947 DT pour un total bilan de 16 712 956 DT.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

CONTROLE DES COMPTES ET OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes d'audit d'usage; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et des comptes sociaux, différents sondages et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. Ils ont consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* arrêtés au 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE POST OPINION : MODIFICATIONS COMPTABLES

Comme il est indiqué au niveau de la note 13.1.2 « Modifications comptables » la société a enregistré au cours de cet exercice un dédommagement se rapportant à l'exercice 2013 d'un montant de 1 404 602 D, après jugement final prononcé en sa faveur par la CCI dans l'arbitrage de l'affaire Thalasso. Ce montant figure parmi les résultats reportés.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES

1) Nous avons vérifié les informations relatives à la situation financière et aux comptes de la société, telles qu'elles ont été données par votre conseil d'administration dans son rapport et dans les documents qui vous ont été présentés. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément à la réglementation en vigueur.

3) Notre examen des procédures de contrôle interne de la société relatives au traitement des informations comptables et à l'élaboration des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter notre opinion.

Fait à Tunis, le 12 Avril 2019

Borhane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2018

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités : nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- La conclusion d'une convention en date du 02/06/2018 avec la société Télémaque pour le blanchissage du linge de son hôtel durant la saison été 2018.

Cette convention a engendré un revenu de 6.159 DT/HT au titre de 2018.

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 25 mai 2018 à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, et ce comme suit :
 - 10.000 DT brut par mois sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- M. Mohamed Firas EL KADHI administrateur est nommé à un poste de directeur par décision du conseil d'administration du 23 octobre 2017. Sa rémunération est fixée mensuellement comme suit, en sus des primes annuelles prévues par la convention collective :
 - 1750 Dinars bruts à partir du 1er janvier 2018
 - 2000 Dinars bruts à partir du 1er juillet 2018
- Pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé dans l'exercice 2018 au titre des jetons de présence une provision globale de 28.562 DT qui sera soumise l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2019 pour approbation.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Avantages à court terme	P.D.G.		Directeur		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018 (*)
a) Rémunérations brutes	160 000	0	26 657	1 948		
b) Intéressement sur RBE	170 000	0				
c) Jetons de présence					28 562	28 562
d) Voiture de service	19 634	0				
TOTAUX	349 634	0	26 657	1 948	28 562	28 562

(*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 12 Avril 2019

Borhane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>322 583 675</u>	<u>345 793 685</u>
Obligations et valeurs assimilées		321 035 366	344 049 225
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 548 309	1 744 460
Placements monétaires et disponibilités		<u>275 229 250</u>	<u>276 724 782</u>
Placements monétaires	5	275 226 943	276 723 711
Disponibilités		2 306	1 071
Créances d'exploitation	6	<u>269 828</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>598 082 753</u>	<u>622 518 467</u>
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	24 673 570	29 777 387
Opérateurs créditeurs	8	1 517 679	1 517 688
Autres créditeurs divers	9	2 620 688	2 465 357
TOTAL PASSIF		<u>28 811 937</u>	<u>33 760 432</u>
ACTIF NET			
Capital	10	544 575 556	568 796 141
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		24 695 261	19 961 894
ACTIF NET		<u>569 270 817</u>	<u>588 758 035</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>598 082 753</u>	<u>622 518 467</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 Décembre <u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>16 859 605</u>	<u>21 167 275</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 811 008	20 954 716
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		48 596	212 559
Revenus des placements monétaires	12	<u>18 393 781</u>	<u>8 862 155</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>35 253 386</u>	<u>30 029 430</u>
Intérêts des mises en pensions		(223 086)	(204 460)
Charges de gestion des placements	13	(7 266 342)	(7 024 036)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>27 763 958</u>	<u>22 800 934</u>
Autres produits		35 450	11 549
Autres charges	14	(709 987)	(713 907)
Contribution conjoncturelle		-	(1 547 581)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>27 089 422</u>	<u>20 550 995</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 394 161)	(589 101)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>24 695 261</u>	<u>19 961 894</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 394 161	589 101
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 034 925	(284 301)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(90 296)	2 610 821
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>28 034 051</u>	<u>22 877 515</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	28 034 051	22 877 515
Résultat d'exploitation	27 089 422	20 550 995
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 034 925	(284 301)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(90 296)	2 610 821
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(47 521 269)	(21 755 110)
Souscriptions		
- Capital	475 905 505	426 581 505
- Régularisation des sommes non distribuables	11 274 850	10 077 010
- Régularisation des sommes distribuables	17 280 989	14 047 015
Rachats		
- Capital	(519 402 929)	(446 973 340)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 904 534)	(10 851 184)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 675 150)	(14 636 116)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(19 487 218)	1 122 405
ACTIF NET		
En début de l'exercice	588 758 035	587 635 630
En fin de l'exercice	569 270 817	588 758 035
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 444 939	3 573 244
En fin de l'exercice	3 181 495	3 444 939
VALEUR LIQUIDATIVE	178,932	170,905
TAUX DE RENDEMENT	4,70%	3,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 322.583.675 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût	valeur au	%
		d'acquisition	31/12/2018	actif net
Obligations et valeurs assimilées		307 651 619	321 035 366	56,39%
Obligations des sociétés		133 225 470	137 964 416	24,24%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	733 325	756 836	0,13%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	750 000	775 890	0,14%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2,2%	20 000	2 000 000	2 075 903	0,36%
AIL 2014-1 TF	25 000	498 250	511 868	0,09%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	4 104 320	4 194 115	0,74%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	780 000	790 116	0,14%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 156 000	1 172 786	0,21%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	450 946	460 207	0,08%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	2 400 000	2 415 960	0,42%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 112 415	2 135 899	0,38%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	159 880	162 527	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	2 165 080	2 272 506	0,40%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	3 200 000	3 327 677	0,58%
ATB 2007/1 D	8 000	448 000	467 662	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	250 000	259 669	0,05%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 466 400	1 509 267	0,27%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05	8 000	800 000	845 742	0,15%
ATL 2011 TF	23 100	461 637	482 336	0,08%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 319 700	1 369 775	0,24%
ATL 2013-2 TF	45 100	1 797 985	1 811 975	0,32%
ATL 2014-1	25 000	498 500	528 312	0,09%
ATL 2014-2 CAT B	13 300	265 441	275 869	0,05%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	840 000	885 615	0,16%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 040 000	1 097 962	0,19%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	400 000	411 536	0,07%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 200 000	1 261 151	0,22%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 020 000	1 051 522	0,18%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 149 760	0,55%
ATL 2018-1 CAT. B TMM +2,2%	25 000	2 500 000	2 587 102	0,45%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	2 000 000	2 020 436	0,35%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	75 000	5 963 600	6 179 842	1,09%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	300 000	300 306	0,05%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	200 000	206 628	0,04%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	400 000	417 369	0,07%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 104 609	0,37%
ATJLEAS. SUB 2018-1-TV TMM +2,3%	20 000	2 000 000	2 083 042	0,37%
BH 2009	75 000	3 457 500	3 457 902	0,61%
BH 2013-1	20 000	570 000	585 886	0,10%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	130 178	5 217 993	5 398 033	0,95%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	3 000 000	3 116 778	0,55%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV- TMM +2%	24 000	2 400 000	2 521 121	0,44%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	799 400	824 870	0,14%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	1 600 000	1 657 096	0,29%
BNA SUB.2018-1 CAT.A TMM +2%	25 000	2 500 000	2 573 105	0,45%
BTE 2009	24 600	246 000	249 057	0,04%

BTE 2010 B	25 900	1 554 000	1 575 121	0,28%
BTE 2011 A	2 500	50 000	52 878	0,01%
BTE 2011 B	30 000	2 100 000	2 193 781	0,39%
BTK 2009 CAT,C	15 000	699 600	735 410	0,13%
BTK 2009 CAT,D	8 500	510 000	530 206	0,09%
BTK 2012/1 B	48 160	687 979	692 473	0,12%
BTK SUBORDONNE 2014-1	35 980	718 778	720 832	0,13%
CHO 2009	6 000	75 000	75 582	0,01%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	800 000	803 305	0,14%
CIL 2014/1	6 386	127 720	131 146	0,02%
CIL 2014/2	15 000	600 000	633 582	0,11%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	600 000	620 121	0,11%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	760 000	768 028	0,13%
CIL 2016/2	25 000	2 000 000	2 105 205	0,37%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 200 000	1 245 370	0,22%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	1 600 000	1 650 106	0,29%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	2 500 000	2 627 200	0,46%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	400 000	419 379	0,07%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	400 000	416 607	0,07%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 000 000	1 045 162	0,18%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 594	0,05%
STB 2008/1	11 250	421 875	440 159	0,08%
STB 2008/2	27 000	1 181 250	1 234 602	0,22%
STB 2010/1	50 000	2 332 000	2 408 968	0,42%
TL 2012/1 B TF	37 800	753 532	777 886	0,14%
TL 2012-2 B	20 000	800 000	839 389	0,15%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	999 860	1 014 179	0,18%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	340 000	340 956	0,06%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	600 000	601 744	0,11%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 364 960	1 419 210	0,25%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	1 611 600	1 691 871	0,30%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 405 143	0,42%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 140 000	1 202 666	0,21%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	120 000	123 767	0,02%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	548 000	565 649	0,10%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	21 900	2 179 550	2 297 392	0,40%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	501 520	518 782	0,09%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 106 678	0,55%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	30 000	3 000 000	3 170 936	0,56%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	1 000 000	1 041 645	0,18%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM + 2,3%	20 000	2 000 000	2 098 062	0,37%
TL SUB 2018 - CAT, A TF 10,60	20 000	2 000 000	2 029 738	0,36%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	600 840	635 517	0,11%
UBCI 2013	15 000	600 000	619 226	0,11%
UIB 2009/1 TR A	20 000	200 000	203 866	0,04%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 199 100	1 223 402	0,21%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 750 000	2 809 246	0,49%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 950 000	1 984 465	0,35%
UIB 2011/2	48 000	683 051	715 034	0,13%
UIB 2012/1 A	64 200	1 820 263	1 916 601	0,34%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	5 473 320	5 815 753	1,02%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	600 000	619 171	0,11%

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2018	% actif net
Obligations de L'ETAT		352 926	365 218	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	100	243	251	0,00%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	6 000	342 297	354 243	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	10 386	10 724	0,00%
Bons du trésor assimilables		149 341 695	157 053 074	27,59%
BTA 11/02/2022 6%	18 983	18 371 018	19 425 485	3,41%
BTA 11/03/2026 6,3%	10 043	9 356 059	9 845 535	1,73%
BTA 11/08/2022 5,6%	15 199	14 429 732	15 027 151	2,64%
BTA 12/01/2024 6%	13 730	12 966 166	13 729 602	2,41%
BTA 12/02/2020 5,5%	37 310	36 526 657	38 503 255	6,76%
BTA 12/10/2023 6%	6 100	5 632 616	5 844 436	1,03%
BTA 13/01/2021 5,75%	33 200	32 121 309	34 084 605	5,99%
BTA 14/06/2021 6%	5 400	5 272 159	5 452 162	0,96%
BTA 14/10/2020 5,5%	5 701	5 596 543	5 703 007	1,00%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 362 908	0,42%
BTA 15/06/2023 6%	7 018	6 575 596	6 877 876	1,21%
BTA 15/07/2032 7,5%	100	94 250	92 986	0,02%
BTA 28/02/2019 5,5%	100	99 590	104 066	0,02%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée		24 731 528	25 652 658	4,51%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 08/03/2019 5,6% 70 j)	12 485	11 853 095	12 250 651	2,15%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 05/03/2019 5,6% 70 j)	13 565	12 878 433	13 402 007	2,35%
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 499 945	1 548 309	0,27%
Titres d'OPCVM		1 499 945	1 548 309	0,27%
<u>Actions SICAV</u>		1 499 945	1 548 309	0,27%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 548 309	0,27%
TOTAL		309 151 564	322 583 675	56,67%
Pourcentage par rapport au total des actifs				53,94%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	333 929 269	10 320 203	1 544 213	345 793 685	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	28 229 841			28 229 841	
Bons du trésor assimilables (BTA)	78 364 355			78 364 355	
Emprunt national	397 335			397 335	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(36 135 748)			(36 135 748)	(96 592)
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(88 364 154)			(88 364 154)	14 725
Annuités et cessions d'emprunt national	(7 067 102)			(7 067 102)	(17 967)
Annuités des Part des fonds communs de créances	(2 183)			(2 183)	-
Cession de Titres d'OPCVM	(200 049)			(200 049)	9 537
* Variation des plus ou moins values latentes			1 034 925	1 034 925	
* Variations des intérêts courus		532 770		532 770	
Soldes au 31 décembre 2018	309 151 564	10 852 973	2 579 138	322 583 675	(90 297)
BTCT					1
Total des plus ou moins values réalisées					(90 296)

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 275.226.943 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Dépôts à vue		10 994 071	11 073 445	1,95%
AMEN BANK PASTEUR		9 800 394	9 871 676	1,73%
AMEN BANK SIEGE		1 193 677	1 201 769	0,21%
Dépôts à terme		97 892 000	100 935 006	17,73%
TSB		33 500 000	34 206 619	6,01%
BH		64 130 000	66 466 320	11,68%
UIB MARSALA		262 000	262 067	0,05%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation		4 695 150	4 827 252	0,85%
BT ENDA au 03/06/2019 à 11% pour 270 jours	5 000 000	4 695 150	4 827 252	0,85%
Certificats de dépôt	158 500 000	153 974 998	156 399 878	27,47%
BH au 10/01/2019 à 8,65% pour 360 jours	3 500 000	3 277 082	3 494 427	0,61%
BH au 08/02/2019 à 8,68% pour 360 jours	2 000 000	1 872 212	1 986 511	0,35%
BH au 24/02/2019 à 8,7% pour 360 jours	1 000 000	935 971	990 396	0,17%
BH au 25/02/2019 à 8,7% pour 360 jours	1 000 000	935 971	990 218	0,17%
BH au 05/04/2019 à 9,2% pour 360 jours	3 000 000	2 797 802	2 947 204	0,52%
BH au 16/05/2019 à 9,6% pour 360 jours	500 000	464 964	486 861	0,09%
STB au 22/07/2019 à 11% pour 360 jours	3 500 000	3 222 523	3 344 304	0,59%
STB au 26/07/2019 à 11% pour 360 jours	5 500 000	5 063 964	5 250 490	0,92%
BH au 18/07/2019 à 10,75% pour 350 jours	2 000 000	1 848 601	1 914 351	0,34%
STB au 02/08/2019 à 11% pour 360 jours	6 000 000	5 524 324	5 718 557	1,00%
BH au 26/02/2019 à 10,75% pour 200 jours	2 500 000	2 387 287	2 468 440	0,43%
TUNISIE LEASING au 25/03/2019 à 10,8% pour 210 jours	3 000 000	2 857 761	2 943 782	0,52%
TUNISIE LEASING au 27/03/2019 à 10,8% pour 210 jours	2 000 000	1 905 174	1 961 618	0,34%
AMEN BANK au 31/01/2019 à 11,25% pour 153 jours	15 500 000	14 934 178	15 389 055	2,70%
TUNISIE LEASING au 25/04/2019 à 10,95% pour 210 jours	1 500 000	1 427 952	1 460 888	0,26%
TUNISIE LEASING au 15/05/2019 à 10,95% pour 230 jours	1 000 000	947 693	969 525	0,17%
TUNISIE LEASING au 27/03/2019 à 10,95% pour 180 jours	6 000 000	5 750 841	5 882 342	1,03%
TUNISIELEASING au 26/02/2019 à 11,05% pour 130 jours	2 500 000	2 423 257	2 466 941	0,43%
TUNISIELEASING au 19/02/2019 à 11,05% pour 123 jours	3 000 000	2 912 686	2 965 216	0,52%
TUNISIELEASING au 11/02/2019 à 11,1% pour 110 jours	2 500 000	2 434 392	2 475 546	0,43%
AMEN BANK au 31/01/2019 à 8,72% pour 92 jours	9 000 000	8 843 050	8 948 821	1,57%
UIB au 21/03/2019 à 11,25% pour 90 jours	8 500 000	8 313 982	8 336 717	1,46%
BH au 02/01/2019 à 10,27% pour 10 jours	6 000 000	5 986 346	5 998 635	1,05%
UIB au 03/01/2019 à 11,75% pour 10 jours	7 000 000	6 981 782	6 996 356	1,23%
BIAT au 05/03/2019 à 9,2% pour 70 jours	13 000 000	12 817 225	12 835 503	2,25%
BH au 05/01/2019 à 10,27% pour 10 jours	1 500 000	1 496 586	1 498 635	0,26%
UIB au 16/01/2019 à 11,75% pour 20 jours	8 500 000	8 455 899	8 466 924	1,49%
BIAT au 08/03/2019 à 9,4% pour 70 jours	12 000 000	11 827 683	11 837 529	2,08%
BH au 08/01/2019 à 10,27% pour 10 jours	3 500 000	3 492 035	3 494 424	0,61%

UIB au 18/02/2019 à 11,75% pour 50 jours	1 000 000	987 154	987 668	0,17%
BH au 09/01/2019 à 10,27% pour 10 jours	3 500 000	3 492 035	3 493 628	0,61%
TUNISIE LEASING au 10/01/2019 à 10,5% pour 10 jours	5 000 000	4 988 367	4 989 530	0,88%
BH au 10/01/2019 à 10,27% pour 10 jours	4 500 000	4 489 759	4 490 783	0,79%
AMEN BANK au 31/01/2019 à 8,13% pour 31 jours	6 000 000	5 966 630	5 967 706	1,05%
TUNISIE LEASING au 18/04/2019 à 11,05% pour 190 jours	2 000 000	1 911 831	1 950 347	0,34%
Bons de trésor à court terme	2 000 000	1 958 528	1 991 362	0,35%
BTCT 13 au 02/01/2019 -7,70%	2 000 000	1 958 528	1 991 362	0,35%
Total général		269 514 747	275 226 943	48,35%
Pourcentage par rapport au total des actifs				46,02%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de D: 269.828 contre un solde nul à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Ventes titres à encaisser	269 828	-
Total	<u>269 828</u>	<u>-</u>

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 24.673.570 contre D : 29.777.387 au 31.12.2017 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 1.517.679 contre D : 1.517.688 au 31.12.2017 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2018, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT	1 500 424	1 513 148
TVA	285 081	272 367
Total TTC	<u>1 785 505</u>	<u>1 785 515</u>
Retenue à la source	267 826	267 827
Net à payer	<u>1 517 679</u>	<u>1 517 688</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 2.620.688 contre D : 2.465.357 au 31.12.2017, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	49 499	49 793
Retenues à la source sur commissions	267 826	267 827
TCL à payer	7 724	14 632
Achat titres à payer	955 704	1 910 429
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 339 492	214 912
Autres	443	7 764
Total	<u>2 620 688</u>	<u>2 465 357</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	568 796 141
Nombre de titres	3 444 939
Nombre d'actionnaires	13 059

Souscriptions réalisées

Montant	475 905 505
Nombre de titres émis	2 882 342
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 382

Rachats effectués

Montant	(519 402 929)
Nombre de titres rachetés	(3 145 786)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 649)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 034 925
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(90 296)
Régularisation des sommes non distribuables	(103 143)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 961 894
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(1 526 541)

Capital au 31-12-2018

Montant	544 575 556
Nombre de titres	3 181 495
Nombre d'actionnaires	11 792

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2018.

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 16.859.605 contre D : 21.167.275 en 2017, et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	7 863 668	8 670 031
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, Emprunt national)	8 947 340	12 284 685
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	29	3 928
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	48 568	208 632
TOTAL	16 859 605	21 167 275

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 18.393.781 contre D : 8.862.155 au 31.12.2017, et se détaille ainsi :

	2018	2017
Intérêts des certificats de dépôt	10 243 853	4 658 677
Intérêts des dépôts à vue	362 410	778 797
Intérêts des BTCT	1 051 157	-
Intérêts des dépôts à terme	6 604 259	3 424 681
Intérêts des billets de trésorerie	132 102	-
TOTAL	18 393 781	8 862 155

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 7.266.342 contre D : 7.024.036 au 31.12.2017 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

	2018	2017
Rémunération du gestionnaire	7 266 342	7 024 036
TOTAL	7 266 342	7 024 036

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à D : 709.987 contre D : 713.907 pour l'exercice

précédent et se détaille comme suit

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	610 617	595 257
TCL	89 470	102 148
Autres	9 899	16 502
<u>Total</u>	<u>709 987</u>	<u>713 907</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	11,081	8,717	7,998	7,012	6,704
Intérêts des mises en pension	(0,070)	(0,059)	(0,044)	-	-
Charges de gestion des placements	(2,284)	(2,039)	(1,992)	(1,776)	(1,749)
Revenus net des placements	8,727	6,619	5,962	5,235	4,954
Autres produits	0,011	0,003	0,005	0,006	0,011
Autres charges	(0,223)	(0,207)	(0,192)	(0,172)	(0,166)
Contribution conjoncturelle	-	(0,449)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	8,515	5,966	5,775	5,069	4,799
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,753)	(0,171)	(0,253)	0,176	0,079
Sommes distribuables de l'exercice	7,762	5,795	5,522	5,245	4,878
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,325	(0,083)	0,383	0,008	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,028)	0,758	0,181	0,044	0,113
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,297	0,675	0,564	0,052	0,134

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,812	6,641	6,339	5,121	4,933
Résultat non distribuable de l'exercice	0,297	0,675	0,564	0,052	0,134
Régularisation du résultat non distribuable	(0,032)	(0,019)	(0,024)	0,001	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,264	0,656	0,540	0,054	0,133
Valeur liquidative	178,932	170,905	164,454	158,392	153,094
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,22%	1,23%	1,14%	1,16%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,44%	3,46%	3,42%	3,37%	3,24%

15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISIE SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 598.082.753, un actif net de D : 569.270.817 et un bénéfice de D : 28.034.051.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 8 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 8 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	1 803 371	2 428 145
Actions et droits rattachés		43	33
Obligations et valeurs assimilées		1 803 328	2 427 892
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	220
Placements monétaires et disponibilités		461 660	617 014
Placements monétaires	5	461 660	617 014
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation	6	5 584	26 177
TOTAL ACTIF		2 270 615	3 071 337
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	5 240	7 134
Autres créditeurs divers	8	12 939	8 746
TOTAL PASSIF		18 179	15 880
ACTIF NET			
Capital	9	2 180 115	2 969 893
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		72 321	85 564
ACTIF NET		2 252 436	3 055 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 270 615	3 071 337

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

31 Décembre

2018

2017

Revenus du portefeuille-titres	10	105 556	136 268
Revenus des actions et valeurs assimilées		2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		105 551	135 860
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3	406
Revenus des placements monétaires	11	16 317	13 506
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		121 873	149 774
Charges de gestion des placements	12	(27 788)	(35 635)
REVENU NET DES PLACEMENTS		94 085	114 139
Autres produits		19	-
Autres charges	13	(3 359)	(4 209)
Contribution conjoncturelle		-	(8 672)
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 745	101 258
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 424)	(15 694)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		72 321	85 564
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 424	15 694
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 008	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		11 488	9 349
RESULTAT DE L'EXERCICE		105 241	115 745

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	31 Décembre	
	2018	2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	105 241	115 745
Résultat d'exploitation	90 745	101 258
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 008	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 488	9 349
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(908 262)	(807 925)
Souscriptions		
- Capital	344 738	539 531
- Régularisation des sommes non distribuables	10 966	12 544
- Régularisation des sommes distribuables	16 453	20 836
Rachats		
- Capital	(1 207 020)	(1 305 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 522)	(38 804)
- Régularisation des sommes distribuables	(34 877)	(36 531)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(803 021)	(692 180)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 055 457	3 747 637
En fin de l'exercice	2 252 436	3 055 457
NOMBRE D'ACTIONNAIRES		
En début de l'exercice	54 343	68 858
En fin de l'exercice	38 565	54 343
VALEUR LIQUIDATIVE	58,406	56,225
TAUX DE RENDEMENT	3,88%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;

- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « SICAV PLUS » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018, à D : 1.803.371 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	43	0,00%
TPR	9	27	43	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 736 436	1 803 328	80,06%
Obligations des sociétés		744 848	769 627	34,17%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	150 000	155 693	6,91%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	40 000	40 581	1,80%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	80 000	84 459	3,75%
BTE 2010 B	600	36 000	36 489	1,62%
BTK SUB 2014	4 020	79 845	80 120	3,56%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	80 000	82 683	3,67%
TL 2012/1 B TF	800	16 000	16 476	0,73%
TL 2012-2 B	500	20 000	20 985	0,93%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	40 000	40 572	1,80%
TL 2014-2 CAT A TF	1 000	20 000	20 056	0,89%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	8 505	9 099	0,40%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 853	1,10%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	40 000	42 339	1,88%
UIB 2011/1 TR B	500	32 500	33 074	1,47%
UIB 2011/2	1 500	20 898	22 239	0,99%
UIB 2012/1 A	2 000	57 100	59 909	2,66%
Obligations de l'Etat		57 085	58 752	2,61%
Emprunt national 2014-B	965	57 085	58 752	2,61%
Bons du Trésor Assimilables		934 503	974 949	43,28%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	97 795	4,34%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 482	67 822	3,01%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	139 068	6,17%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	103 004	4,57%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	295 066	13,10%
BTA 12/02/2020 5,50%	100	96 990	102 099	4,53%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	97 690	4,34%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 836	2,48%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 569	0,74%
Total		1 736 462	1 803 371	80,06%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,42%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	2 352 210	63 272	12 664	2 428 145	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	243 911			243 911	
BTA	155 472			155 472	
Emprunt national	7 254			7 254	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(216 583)			(216 583)	493
BTA	(520 634)			(520 634)	3 973
Emprunt national	(284 950)			(284 950)	7 022
Titres FCC	(218)			(218)	
* Variation des plus ou moins values latentes			3 008	3 008	
* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées			(12 034)	(12 034)	
Soldes au 31 décembre 2018	1 736 462	51 238	15 672	1 803 371	11 488

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 461.660, contre D : 617.014 au 31.12.2017, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Dépôt à vue	459 889	461 660	20,50%
Amen bank pasteur	459 889	461 660	20,50%
Total général	459 889	461 660	20,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs			20,33%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 5.584 contre D : 26.177 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Ventes titres à encaisser	5 581	26 174
Autres	3	3
Total	5 584	26 177

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 5.240, contre D : 7.134 au 31.12.2017 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT	5 181	7 113
TVA	984	1 280
Total TTC	6 165	8 393
Retenue à la source	925	1 259
Net à payer	5 240	7 134

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 12.939, contre D : 8.746 au 31.12.2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	201	263
Retenues à la source à payer	925	1 259
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	2 686	7 195
TCL	28	29
Achats titres à décaisser	9 099	-
Total	12 939	8 746

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

Souscriptions réalisées

Montant	344 738
Nombre de titres émis	6 308
Nombre d'actionnaires nouveaux	49

Rachats effectués

Montant	(1 207 020)
Nombre de titres rachetés	(22 086)
Nombre d'actionnaires sortants	(116)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 008
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	11 488
Régularisation des sommes non distribuables	(2 711)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	85 564
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(24 845)

Capital au 31-12-2018

Montant	2 180 115
Nombre de titres	38 565
Nombre d'actionnaires	545

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2018.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 105.556 contre D : 136.268 au 31 Décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Revenus des actions</u>		
- dividendes	2	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	49 964	60 914
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , Emprunt National)	55 587	74 946
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	3	406
TOTAL	105 556	136 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 16.317, contre D : 13.506 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	2018	2017
Intérêts des dépôts à vue	7 397	11 172
Intérêts des BTCT	8 920	2 334
TOTAL	16 317	13 506

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2018 à D : 27.788 contre D : 35.635 au 31 décembre 2017, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2018 à D : 3.359 contre D : 4.209 au 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	2018	2017
Redevance CMF	2 779	3 563
TCL	328	396
Autres	252	249
Total	3 359	4 209

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	3,160	2,756	2,287	2,130	2,904
Charges de gestion des placements	(0,721)	(0,656)	(0,543)	(0,508)	(0,702)
Revenus net des placements	2,440	2,100	1,744	1,622	2,202
Autres charges	(0,087)	(0,077)	(0,065)	(0,065)	(0,095)
Contribution conjoncturelle	-	(0,160)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,353	1,863	1,679	1,557	2,107
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,478)	(0,289)	(0,025)	0,029	(0,597)
Sommes distribuables de l'exercice	1,875	1,575	1,655	1,586	1,510
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,078	0,095	0,074	0,024	0,306
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,298	0,172	0,153	0,031	(0,200)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,376	0,267	0,227	0,055	0,105
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,279	2,130	1,906	1,612	2,213
Résultat non distribuables de l'exercice	0,376	0,267	0,227	0,055	0,105
Régularisation du résultat non distribuable	(0,070)	(0,041)	(0,006)	-	(0,034)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,306	0,225	0,221	0,055	0,071
Valeur liquidative	58,406	56,225	54,426	52,550	50,909

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	1,19%	1,02%	0,98%	1,40%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%	0,12%	0,13%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,27%	2,85%	3,09%	3,07%	3,01%

Note 14.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.270.615, un actif net de D : 2.252.436 et un bénéfice de D : 105.241.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur

la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 8 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUCHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 8 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	6 439 477,557	7 504 447,633
Obligations et valeurs assimilées		5 916 209,666	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		523 267,891	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		5 671 357,189	2 339 265,863
Placements monétaires	5	4 494 157,883	998 524,815
Disponibilités		1 177 199,306	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	5 461,336	6 123,677
TOTAL ACTIF		12 116 296,082	9 849 837,173
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension	7	1 002 500,156	-
Opérateurs créditeurs	8	21 886,350	21 759,506
Autres créditeurs divers	9	18 365,424	18 146,190
TOTAL PASSIF		1 042 751,930	39 905,696
ACTIF NET			
Capital	10	10 585 972,767	9 456 320,975
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	13,694
Sommes distribuables de l'exercice		487 571,385	353 596,808
ACTIF NET		11 073 544,152	9 809 931,477
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 116 296,082	9 849 837,173

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>394 085,138</u>	<u>462 739,218</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		374 454,048	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 631,090	23 147,556
Revenus des placements monétaires	12	<u>167 917,132</u>	<u>94 871,454</u>
Revenus des prises en pension	13	<u>30 133,624</u>	<u>18 973,742</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>592 135,894</u>	<u>576 584,414</u>
Intérêts des mises en pension		(2 416,868)	-
Charges de gestion des placements	14	(71 710,196)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>518 008,830</u>	<u>498 684,917</u>
Autres charges	15	(21 224,574)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>496 784,256</u>	<u>434 616,300</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 212,871)	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>487 571,385</u>	<u>353 596,808</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 212,871	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(1 945,088)	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	4 491,687	1 186,759
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>499 330,855</u>	<u>437 913,311</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	499 330,855	437 913,311
Résultat d'exploitation	496 784,256	434 616,300
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 491,687	1 186,759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 945,088)	2 110,252
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	764 281,820	(2 653 015,793)
Souscriptions		
- Capital	15 732 532,179	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	588 698,335	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	273 199,577	784 871,279
Rachats		
- Capital	(14 987 079,081)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(560 656,742)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	(282 412,448)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 263 612,675	(2 582 975,872)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 809 931,477	12 392 907,349
En fin de l'exercice	11 073 544,152	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	95 876	120 726
En fin de l'exercice	103 434	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	107,059	102,319
TAUX DE RENDEMENT	4,63%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 6.439.477,557, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		5 742 858,000	5 916 209,666	53,43%
Obligations des sociétés		5 742 115,500	5 915 446,912	53,42%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	120 000,000	122 977,841	1,11%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	320 000,000	328 148,515	2,96%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	266 680,000	271 529,409	2,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	119 910,000	121 242,085	1,09%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	119 910,000	121 713,081	1,10%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	139 920,000	142 702,670	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	40 000,000	41 984,701	0,38%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	180 000,000	181 196,975	1,64%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	280 000,000	291 564,948	2,63%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	105 489,280	0,95%
EO ATL 2011	2 000	40 000,000	41 764,384	0,38%
EO ATL 2013-2	1 000	40 000,000	40 296,679	0,36%

EO ATL 2013-2	500	20 000,000	20 148,340	0,18%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	30 000,000	31 074,674	0,28%
EO ATL 2014-3	2 000	80 000,000	84 345,452	0,76%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	180 000,000	189 173,769	1,71%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	160 000,000	167 732,367	1,51%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	150 000,000	157 672,126	1,42%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	80 000,000	80 094,510	0,72%
EO BTK 2009	1 000	46 635,500	48 954,410	0,44%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	28 580,000	28 765,480	0,26%
EO CIL SUB 2008	4 000	80 000,000	84 462,027	0,76%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	190 000,000	1,72%
EO CIL 2017/2	1 110	111 000,000	116 647,680	1,05%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 726,707	0,14%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 726,707	0,14%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	30 000,000	30 316,899	0,27%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	20 000,000	20 211,266	0,18%
EO HL 2015/1	3 000	120 000,000	120 751,272	1,09%
EO HL 2015/2	3 500	210 000,000	219 823,858	1,99%
EO HL 2015/2	500	30 000,000	31 403,408	0,28%
EO HL 2016/2	2 000	120 000,000	120 684,099	1,09%
EO HL 2017/2	1 000	80 000,000	82 347,397	0,74%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	20 000,000	21 063,233	0,19%
EO TL 2014-1	1 000	20 000,000	20 782,729	0,19%
EO TL 2014/2	3 000	60 000,000	60 168,789	0,54%
EO UIB 2009/1	2 000	79 940,000	81 558,949	0,74%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	162 500,000	165 372,110	1,49%
EO UIB 2011/2	4 000	57 040,000	59 518,380	0,54%
EO SUB UIB 2015	7 000	280 000,000	288 946,499	2,61%
EO UIB SUB 2016	3 000	240 000,000	254 013,370	2,29%
EO BTE 2011	1 000	20 000,000	21 118,582	0,19%
EO BTE 2016	1 500	120 000,000	126 636,888	1,14%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	150 000,000	150 949,689	1,36%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	60 000,000	63 037,151	0,57%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	60 000,000	63 680,048	0,58%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	80 000,000	82 815,649	0,75%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	120 000,000	124 223,474	1,12%
EO BH SUB 2018-1	2 500	250 000,000	260 801,096	2,36%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	400 000,000	404 087,260	3,65%
Emprunt national		742,500	762,755	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	742,500	762,755	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 920,306	523 267,891	4,73%
Titres des OPCVM		500 920,306	523 267,891	4,73%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	104 060,000	0,94%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 909,716	1,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	39 900,000	0,36%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 790,000	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 330,000	0,47%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 331,605	1,07%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 946,570	0,62%
TOTAL		6 243 778,306	6 439 477,557	58,15%
Pourcentage par rapport à l'Actif				53,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	7 293 935,004	223 295,551	(12 782,922)	7 504 447,633	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	851 000,000			851 000,000	
Titres OPCVM	105 273,000			105 273,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(1 935 940,000)			(1 935 940,000)	
Titres OPCVM	(70 147,648)			(70 147,648)	(1 945,088)
Titres des fonds Commun de Créances	(218,300)			(218,300)	
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
* Variations des plus ou moins values latentes			4 491,687	4 491,687	
* Variations des intérêts courus		(19 305,065)		(19 305,065)	
Soldes au 31 décembre 2018	6 243 778,306	203 990,486	(8 291,235)	6 439 477,557	(1 945,088)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 4 494.157,883 se détaillant comme suit

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Créances sur opérations de Pension livrée		2 000 892,548	2 006 130,996	18,12%
Pension Livrée ATTIJARI BANK 7,25% au 08/01/2019 pour 20 jours		2 000 892,548	2 006 130,996	18,12%
Certificats de dépôt	2 500 000	2 473 145,541	2 488 026,887	22,47%
Certificat de dépôt ATB au 17/01/2019 à 11% pour 20 jours	500 000	497 570,403	498 056,322	4,50%
Certificat de dépôt BTK au 17/01/2019 à 11,5% pour 20 jours	1 000 000	994 921,336	995 937,069	8,99%
Certificat de dépôt CIL au 12/01/2019 à 10,5% pour 110 jours	500 000	487 565,603	498 756,560	4,50%
Certificat de dépôt TL au 11/02/2019 à 10,55% pour 60 jours	500 000	493 088,199	495 276,936	4,47%
TOTAL	2 500 000	4 474 038,089	4 494 157,883	40,58%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,09%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 5.461,336 contre D : 6.123,677 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	5 417,194	6 061,253
Intérêts sur obligations à recevoir	44,142	59,836
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	2,588
Total	<u>5 461,336</u>	<u>6 123,677</u>

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 1 002.500,156 contre un solde nul au 31.12.2017 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés à l'opération de pension livrée portant sur 960 titres BTA Avril 2024 des 1.921 titres reçus en pension livrée auprès d'ATTIJARI BANK pour une durée de 19 jours au taux de 7,25%.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 21.886,350 contre D : 21.759,506 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,368	5 899,640
Rémunération du gestionnaire	15 936,982	15 859,866
Total	<u>21 886,350</u>	<u>21 759,506</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 18.365,424 contre D : 18.146,190 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 677,152	9 468,590
CMF	879,943	869,271
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 365,424</u>	<u>18 146,190</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	15 732 532,179
Nombre de titres émis	159 509
Nombre d'actionnaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(14 987 079,081)
Nombre de titres rachetés	(151 951)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	166,125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 491,687
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 945,088)
Résultat incorporé à la VL (A)	353 610,502
Régularisation du résultat incorporé à la VL	27 875,468

Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018.

Note 11 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 394.085,138, contre :
462.739,218 en 2017 et se détaillent comme suit :

	Année 2018	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	374 419,441	439 570,202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	34,607	21,460
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	19 629,635	22 817,707
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1,455	329,849
Total	394 085,138	462 739,218

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 167.917,132, contre
D : 94.871,454 en 2017 et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	28 005,601	30 093,525
Intérêts des certificats de dépôt	139 911,531	64 777,929
Total	167 917,132	94 871,454

Note 13 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des pensions livrées	30 133,624	18 973,742
Total	30 133,624	18 973,742

Note 14 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 71.710,196 contre D : 77.899,497 en 2017 et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Commission de gestion de la CGI	65 760,468	71 999,637
Rémunération du dépositaire	5 949,728	5 899,860
Total	71 710,196	77 899,497

Note 15 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.224,574 contre D : 22.270,642 en 2017 et se détaillent ainsi:

	Année 2018	Année 2017
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	9 999,905
Redevance CMF	11 052,420	12 203,331
Autres	172,249	67,406
Total	21 224,574	22 270,642

Note 16 : Autres informations

16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	5,725	6,014	5,589	5,115	3,929
Charges de gestion des placements	(0,693)	(0,813)	(0,755)	(0,732)	(0,565)
Intérêts des mises en pension	(0,023)	-	-	-	-
Revenus net des placements	5,008	5,201	4,833	4,383	3,364
Autres charges	(0,205)	(0,668)	(0,217)	(0,187)	(0,184)
Autres produits	-	-	-	-	0,002
Contribution conjoncturelle	-	(0,436)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,803	4,533	4,616	4,196	3,182
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,089)	(0,845)	(0,606)	(0,560)	0,443
Sommes distribuables de l'exercice	4,714	3,688	4,010	3,635	3,625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,043	0,022	0,230	(0,018)	0,093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,019)	0,012	(0,011)	0,033	0,012
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	0,011
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,025	0,034	0,219	0,016	0,117
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,828	4,567	4,835	4,211	3,299
Résultat non distribuable de l'exercice	0,025	0,034	0,219	0,016	0,117
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	(0,047)	(0,076)	(0,018)	0,012
Sommes non distribuables de l'exercice	0,026	(0,012)	0,143	(0,002)	0,129
Distribution de dividendes	-	4,010	3,636	3,625	3,639
Valeur liquidative	107,059	102,319	102,653	102,137	102,129
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,66%	0,79%	0,74%	0,72%	0,55%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,23%	0,21%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,50%	3,60%	3,92%	3,56%	3,55%

16.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.116.296, un actif net de D : 11.073.544 et un bénéfice de D : 499.331.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les conventions de pensions livrées conclues par la société totalisent à la clôture de l'exercice D : 3.008.631, soit 24,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, tel qu'ajouté par le décret n°2012-3415 du 31 Décembre 2012.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>2 878 688,929</u>	<u>3 773 109,911</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 789 234,429	3 772 379,191
Titres des Organismes de Placement Collectif		89 454,500	730,720
Placements monétaires et disponibilités		<u>386 896,556</u>	<u>282 207,024</u>
Placements monétaires	5	384 000,335	271 685,185
Disponibilités		2 896,221	10 521,839
Créances d'exploitation	6	<u>334,534</u>	<u>80 471,124</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 265 920,019</u>	<u>4 135 788,059</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	10 915,617	10 232,920
Autres créditeurs divers	8	2 940,830	1 292,384
TOTAL PASSIF		<u>13 856,447</u>	<u>11 525,304</u>
ACTIF NET			
Capital	9	3 134 224,734	3 993 324,719
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23,238	14,074
Sommes distribuables de l'exercice		117 815,600	130 923,962
ACTIF NET		<u>3 252 063,572</u>	<u>4 124 262,755</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 265 920,019</u>	<u>4 135 788,059</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>173 019,400</u>	<u>235 870,580</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		173 019,400	231 928,700
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3 941,880
Revenus des placements monétaires	11	<u>4 989,278</u>	<u>12 489,427</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>178 008,678</u>	<u>248 360,007</u>
Charges de gestion des placements	12	(38 450,784)	(47 399,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>139 557,894</u>	<u>200 960,824</u>
Autres charges	13	(3 897,252)	(5 608,674)
Contribution conjoncturelle		-	(24 797,738)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>135 660,642</u>	<u>170 554,412</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(17 845,042)	(39 630,450)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>117 815,600</u>	<u>130 923,962</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 845,042	39 630,450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 330,360	6 408,889
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		8 828,657	1 223,548
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>145 819,659</u>	<u>178 186,849</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2018</i>	<i>Année 2017</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	145 819,659	178 186,849
Résultat d'exploitation	135 660,642	170 554,412
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 330,360	6 408,889
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 828,657	1 223,548
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(119 837,970)	(186 117,428)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(898 180,872)	(3 384 582,956)
Souscriptions		
- Capital	2 060 284,719	2 433 342,384
- Régularisation des sommes non distribuables	2 334,081	1 727,896
- Régularisation des sommes distribuables	64 503,640	79 825,512
Rachats		
- Capital	(2 928 535,731)	(5 699 942,872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 342,071)	(3 510,494)
- Régularisation des sommes distribuables	(93 425,510)	(196 025,382)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(872 199,183)	(3 392 513,535)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 124 262,755	7 516 776,290
En fin de l'exercice	3 252 063,572	4 124 262,755
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	39 135	71 195
En fin de l'exercice	30 626	39 135
VALEUR LIQUIDATIVE	106,186	105,386
TAUX DE RENDEMENT	3,93%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à D : 2.878.688,929 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		2 685 905,150	2 789 234,429	85,77%
<u>Obligations de sociétés</u>		1 503 700,900	1 550 748,513	47,69%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	119 976,000	121 804,557	3,75%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	20 000,000	20 492,800	0,63%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	59 996,100	63 055,469	1,94%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	120 000,000	124 184,548	3,82%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	92 232,000	92 321,775	2,84%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	46 639,200	48 956,194	1,51%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	30 000,000	30 082,159	0,93%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	37 500,000	37 506,187	1,15%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	30 000,000	30 804,822	0,95%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	80 000,000	84 477,545	2,60%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	60 001,800	62 010,660	1,91%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	60 000,000	60 633,797	1,86%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	205 625,000	214 912,179	6,61%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	69 958,800	72 270,102	2,22%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	30 000,000	31 350,128	0,96%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	60 000,000	63 298,192	1,95%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	60 000,000	60 174,378	1,85%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	3,23%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	30 000,000	30 579,945	0,94%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	97 500,000	99 223,266	3,05%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	14 272,000	14 906,818	0,46%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	80 000,000	82 556,143	2,54%
<u>Emprunt National</u>		75 000,000	77 035,693	2,37%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	75 000,000	77 035,693	2,37%

Bons du trésor assimilables		1 107 204,250	1 161 450,223	35,71%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	309 762,709	9,53%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 910,500	3,07%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	249 494,064	7,67%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	202 892,662	6,24%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 386,111	3,12%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	198 004,177	6,09%
Titres des Organismes de Placement Collectif		88 580,000	89 454,500	2,75%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	500	88 580,000	89 454,500	2,75%
Total		2 774 485,150	2 878 688,929	88,52%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		88,14%		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	3 649 152,277	99 685,034	24 272,600	3 773 109,911	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions SICAV	442 900,000			442 900,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(775 739,000)			(775 739,000)	28,050
Bons du trésor assimilables (BTA)	(174 285,000)			(174 285,000)	5 715,000
Emprunt National 2014 Cat C	(12 500,000)			(12 500,000)	
Actions SICAV	(355 043,127)			(355 043,127)	3 085,607
* Variation des plus ou moins values latentes			1 330,360	1 330,360	
* Variations des intérêts courus		(21 084,215)		(21 084,215)	
Soldes au 31 décembre 2018	2 774 485,150	78 600,819	25 602,960	2 878 688,929	8 828,657

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 384.000,335 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Dépôt à vue	382 673,711	384 000,335	11,81%
AMEN BANK	382 673,711	384 000,335	11,81%
Total général	382 673,711	384 000,335	11,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			11,76%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 334,534 contre D : 80.471,124 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	16 643,296
Obligations échus à encaisser	-	63 492,700
Autres	334,534	335,128
Total	<u>334,534</u>	<u>80 471,124</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 10.915,617 contre D : 10.232,920 au 31 décembre 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Smart Asset Management	3 063,496	4 022,258
Maxula Bourse	3 063,497	3 802,695
Rémunération du dépositaire	4 788,624	2 407,967
Total	<u>10 915,617</u>	<u>10 232,920</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 2.940,830 contre D : 1.292,384 au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	1 804,159	-
Redevance du CMF	264,430	356,210
Retenue à la source sur commissions	851,421	353,999
Autres	20,820	582,175
Total	<u>2 940,830</u>	<u>1 292,384</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 993 324,719
Nombre de titres	39 135
Nombre d'actionnaires	93

Souscriptions réalisées

Montant	2 060 284,719
Nombre de titres émis	20 191
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(2 928 535,731)
Nombre de titres rachetés	(28 700)
Nombre d'actionnaires sortants	(27)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 828,657
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 330,360
Régularisation des sommes non distribuables	(1 007,990)

Capital au 31-12-2018

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2018 D : 173.019,400 contre D : 235.870,580 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2018	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	110 422,035	142 620,590
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	62 597,365	89 308,110
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	-	3 941,880
TOTAL	173 019,400	235 870,580

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 4.989,278 contre D : 12.489,427 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	4 989,278	7 135,697
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 353,730
TOTAL	4 989,278	12 489,427

Note 12 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commission de gestion	13 454,031	18 767,961
Commission de distribution	13 116,753	19 356,022
Commission de dépôt	11 880,000	9 275,200
Total	<u>38 450,784</u>	<u>47 399,183</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 3.897,252 contre D : 5.608,674 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	3 727,957	5 384,750
Commissions bancaires	169,295	223,924
Total	<u>3 897,252</u>	<u>5 608,674</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	5,812	6,346	5,874	4,711	4,225
Charges de gestion des placements	(1,255)	(1,211)	(1,095)	(0,896)	(0,814)
Revenus net des placements	4,557	5,135	4,779	3,815	3,411
Autres charges	(0,127)	(0,143)	(0,135)	(0,111)	(0,100)
Contribution conjoncturelle	-	(0,634)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,430	4,358	4,644	3,704	3,311
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,583)	(1,013)	(0,955)	(0,128)	0,213
Sommes distribuables de l'exercice	3,847	3,345	3,689	3,576	3,524
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,043	0,164	0,103	0,057	0,069
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,288	0,031	0,431	0,044	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,332	0,195	0,533	0,101	0,069
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,761	4,553	5,177	3,805	3,380
Résultat non distribuables de l'exercice	0,332	0,195	0,533	0,101	0,069
Régularisation du résultat non distribuable	(0,033)	(0,046)	(0,122)	(0,003)	0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	0,299	0,149	0,412	0,098	0,074
Distribution de dividende	3,345	3,689	3,575	3,525	3,198
Valeur liquidative	106,186	105,386	105,580	105,054	104,905
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,19%	1,15%	1,04%	0,85%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,14%	0,13%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	3,17%	3,50%	3,41%	3,37%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptables de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Maxula Investissement SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.265.920, un actif net de D : 3.252.064 et un bénéfice de D : 145.820

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 88,14% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 11,85% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 19 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société Assurances Maghreb

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.**

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2018			31/12/2017 *
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels	1.1				
Ecart d'acquisition	1.1.1	329 727	131 891	197 836	214 323
Investissements de recherche et développement	1.1.2	97 613	93 828	3 786	17 236
Concessions, brevets, licences, marques	1.1.3	2 579 411	1 139 938	1 439 473	263 791
		3 006 751	1 365 656	1 641 095	495 350
Actifs corporels	1.2				
Installations techniques et machines	1.2.1	7 065 536	5 336 590	1 728 946	1 439 269
Autres installations, outillage et mobilier	1.2.2	1 621 913	1 181 902	440 011	422 260
Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		12 450	-	12 450	950
		8 699 899	6 518 492	2 181 408	1 862 479
Placements	1.3				
Terrains et constructions					
Terrains et constructions d'exploitation	1.3.1	7 472 617	2 691 696	4 780 920	4 730 080
Terrains et constructions hors exploitation	1.3.2	34 018 773	8 057 627	25 961 147	25 680 869
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		-	-	-	-
Parts dans des entreprises avec liens de participation		-	-	-	-
Autres placements financiers					
Actions et autres titres à revenu variable	1.3.3	83 639 406	6 055 840	77 583 566	66 802 674
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.3.4	382 419 270	-	382 419 270	348 181 586
Autres prêts		3 054 433	-	3 054 433	2 459 830
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 464 418	-	1 464 418	1 574 727
Placements représentant les provisions techniques des contrats en un		10 634 654	-	10 634 654	10 357 564
		522 703 570	16 805 163	505 898 407	459 787 330
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		16 838 712	-	16 838 712	13 017 139
Provisions mathématiques (vie)		3 242 144	-	3 242 144	684 612
Provisions pour sinistres (non vie)		36 415 419	-	36 415 419	28 607 671
Provisions pour sinistres (vie)		1 451 595	-	1 451 595	504 096
		57 947 869	-	57 947 869	42 813 518
Créances	1.4				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		14 760 585	-	14 760 585	10 152 377
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	1.4.1	37 056 252	20 929 646	16 126 606	15 851 886
Créances nées d'opérations de réassurance		7 066 516	413 043	6 653 473	6 763 216
Autres créances					
Personnel		365 518	-	365 518	306 725
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		89 428	-	89 428	2 746
Etat impôt différé		5 770	-	5 770	5 770
Débiteurs divers	1.4.2	10 354 368	2 736 073	7 618 295	5 647 133
		69 698 437	24 078 762	45 619 675	38 729 853
Autres éléments d'actif					
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		35 589 715	3 831 220	31 758 495	32 552 044
Charges reportées		432 847	-	432 847	64 800
Frais d'acquisition reportés		5 349 848	-	5 349 848	4 742 514
Comptes de régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis non échus		14 427 309	209 448	14 217 861	13 101 787
Autres comptes de régularisation		2 186 636	-	2 186 636	1 692 026
		57 986 355	4 040 667	53 945 688	52 153 172
Total de l'actif		720 042 882	52 808 740	667 234 142	595 841 700

* Rubriques retraitées pour des besoins de comparabilité

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)			
<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 *
Capitaux propres	2.1		
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	2.1.1	42 802 913	32 512 734
Intérêts minoritaires	2.1.2	12 289 344	19 049 224
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		100 092 257	96 561 959
Résultat de l'exercice	2.2	17 201 037	15 604 494
Résultats consolidés	2.2.1	14 668 047	11 528 437
Intérêts minoritaires	2.2.2	2 532 990	4 076 057
Total des capitaux propres avant affectation		117 293 294	112 166 452
Passif			
Provisions pour autres risques et charges		854 688	854 688
Autres provisions		854 688	854 688
Provisions techniques brutes			
Provisions pour primes non acquises		44 333 871	38 987 833
Provisions mathématiques (vie)		230 606 680	203 509 733
Provisions pour sinistres (vie)		17 034 094	14 015 473
Provisions pour sinistres (non vie)		150 531 873	133 168 759
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 637 991	2 347 559
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 264 845	2 724 800
Provisions pour égalisation (non vie)		4 853 082	4 300 000
Provisions pour égalisation (vie)		1 250 000	1 200 000
Autres provisions techniques (non vie)		3 001 148	2 581 902
Provisions pour contrats en unités de comptes		10 634 653	10 357 563
		468 148 236	413 193 622
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		26 769 000	23 837 528
Autres dettes	2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		8 519 223	5 877 123
Dettes nées d'opérations de réassurance		23 805 162	20 859 613
Dépôts et cautionnements reçus		867 398	726 423
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 669 055	8 070 704
Créditeurs divers	2.3.1	9 589 797	9 143 204
		51 450 634	44 677 067
Autres passifs			
Comptes de régularisation passif		2 718 290	1 112 343
		2 718 290	1 112 343
TOTAL DU PASSIF		549 940 848	483 675 248
Total des capitaux propres et du passif		667 234 142	595 841 700
* Rubriques retraitées pour des besoins de comparabilité			

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	OPERATIONS BRUTES 31/12/2018	CESSIONS ET RÉTROCESSION 31/12/2018	OPERATIONS NETTES 31/12/2018	OPERATIONS NETTES 31/12/2017
Primes acquises		212 158 650	- 55 518 332	156 640 318	142 887 557
Primes émises et acceptées (non vie)		159 233 332	- 52 696 398	106 536 934	98 075 877
Primes émises et acceptées (vie)		58 271 355	- 6 643 507	51 627 848	48 015 173
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		- 5 346 038	3 821 573	- 1 524 465	- 3 203 493
Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé		11 110 562	-	11 110 562	8 780 116
Produits de placements vie		17 919 018	-	17 919 018	15 353 313
Plus values non réalisées sur placements vie		513 723	-	513 723	586 724
Autres produits techniques		310 452		310 452	251 855
Autres produits techniques (non vie)		310 018	-	310 018	248 924
Autres produits techniques (vie)		434	-	434	2 931
Charges de sinistres		- 130 679 108	27 968 840	- 102 710 268	- 89 548 522
Montants payés		- 109 135 317	19 213 594	- 89 921 723	- 80 173 701
Montants payés (non vie)		- 93 270 164	18 341 907	- 74 928 257	- 66 256 678
Montants payés (vie)		- 15 865 153	871 687	- 14 993 466	- 13 917 023
Variation de la provision pour sinistres		- 21 543 791	8 755 246	- 12 788 544	- 9 374 821
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		- 18 525 170	7 807 748	- 10 717 422	- 8 963 312
Variation de la provision pour sinistres (vie)		- 3 018 621	947 498	- 2 071 123	- 411 510
Variation des autres provisions techniques		- 27 221 272	2 557 532	- 24 663 739	- 21 960 991
Variation des autres provisions techniques (non vie)		742 810	-	742 810	2 502 705
Variation des autres provisions techniques (vie)		- 27 964 081	2 557 532	- 25 406 549	- 24 463 697
Participation aux bénéfices et ristournes		- 290 432	304 803	14 371	575 154
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		- 290 432	106 072	- 184 360	- 267 697
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	198 731	198 731	307 457
Frais d'exploitation		- 36 465 825	10 750 655	- 25 715 170	- 24 009 578
Frais d'acquisition		- 28 124 583		- 28 124 583	- 27 012 003
Frais d'acquisition (non vie)		- 19 035 701	-	- 19 035 701	- 17 879 385
Frais d'acquisition (vie)		- 9 088 882	-	- 9 088 882	- 9 132 618
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		607 334	-	607 334	151 690
Frais d'administration		- 8 948 576		- 8 948 576	- 6 658 742
Frais d'administration (non vie)		- 6 278 142	-	- 6 278 142	- 4 789 034
Frais d'administration (vie)		- 2 670 434	-	- 2 670 434	- 1 869 708
Commissions reçues des réassureurs			10 750 655	10 750 655	9 509 478
Commissions reçues des réassureurs (non vie)			10 562 834	10 562 834	9 380 685
Commissions reçues des réassureurs (vie)			187 821	187 821	128 793
Autres charges techniques		- 6 241 186	-	- 6 241 186	- 6 781 386
Autres charges techniques (non vie)		- 5 327 367	-	- 5 327 367	- 6 029 787
Autres charges techniques (vie)		- 913 820	-	- 913 820	- 751 598
Variation de la provision pour égalisation		- 553 082	553 082	-	-
Charges de placements vie		- 3 056 871	-	- 3 056 871	- 2 190 385
Moins values non réalisées sur placements vie		- 1 325	-	- 1 325	- 2 384
Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé		- 2 047 638	-	- 2 047 638	- 1 787 859
Sous total : Résultat technique consolidé		35 455 665	- 13 383 420	22 072 245	22 153 615
Résultat technique NON VIE		23 377 961	- 11 503 183	11 874 779	12 286 005
Résultat technique VIE		12 077 703	- 1 880 237	10 197 466	9 867 610

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie			11 874 779	12 286 005
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie			10 197 466	9 867 610
Produits des placements (non vie)			16 921 570	13 978 191
	Revenus des placements		8 211 840	7 384 437
	Autres produits de placements		4 953 316	4 132 369
	Reprises de corrections de valeurs sur placements		165 660	1 159 594
	Profits provenant de la réalisation des placements		3 590 755	1 301 792
Charges des placements (non vie)		-	3 886 894	-
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	2 158 164	-
	Correction de valeur sur placements	-	1 567 334	-
	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	161 395	-
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		-	11 110 562	-
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique			2 047 638	1 787 859
Autres produits non techniques			76 423	34 763
Autres charges non techniques		-	129 731	-
Autres produits (autres activités)			1 049 123	728 283
Autres charges (autres activités)		-	1 445 494	-
Résultat provenant des activités ordinaires			25 594 320	25 484 710
Impôts sur le résultat exigible		-	7 571 518	-
Impôts différé			5 770	5 770
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			18 028 572	16 831 908
Eléments Extraordinaires		-	827 534	-
Résultat net de l'exercice			17 201 037	15 604 494
Part de la société mère			14 668 047	11 528 437
Part des actionnaires minoritaires			2 532 990	4 076 057

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		195 384 747	170 607 376
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	92 181 271	- 78 095 594
Encaissements des primes reçues (acceptations)		4 895 647	1 999 352
Décaissements de primes sur les cessions	-	29 015 792	- 27 695 268
Encaissements de sinistres sur les cessions		2 823 447	3 159 794
Commissions versées aux intermédiaires	-	3 265 410	- 3 076 113
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	16 430 142	- 13 428 380
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	148 111 784	- 209 641 867
Encaissements liés à la cession de placements financiers		122 844 818	185 764 984
Remboursements de prêts		308 692	255 266
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	29 121 840	- 26 048 529
Produits financiers reçus		5 341 962	3 524 172
Autres mouvements	-	445 644	- 391 052
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3.1	13 027 431	7 716 245
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	1 961 360	- 6 973 617
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		60 754	48 818
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	32 338	- 3 030
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	3.2	- 1 932 943	- 6 927 829
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	8 420 755	- 4 018 270
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3.3	- 8 420 755	- 4 018 270
Variation de trésorerie			
		2 673 733	- 3 229 854
Trésorerie au début de l'exercice		8 488 497	11 718 351
Trésorerie à la clôture de l'exercice		11 162 230	8 488 497

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES :

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe MAGHREBIA sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une **société consolidante (ASSURANCES MAGHREBIA S.A)** et les entreprises qui lui sont liées (**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A** et **CODWAY S.A.**) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).
- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).

- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MAGHREBIA, les sociétés retenues sont :

- **la Société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.**
- **les sociétés dépendantes du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

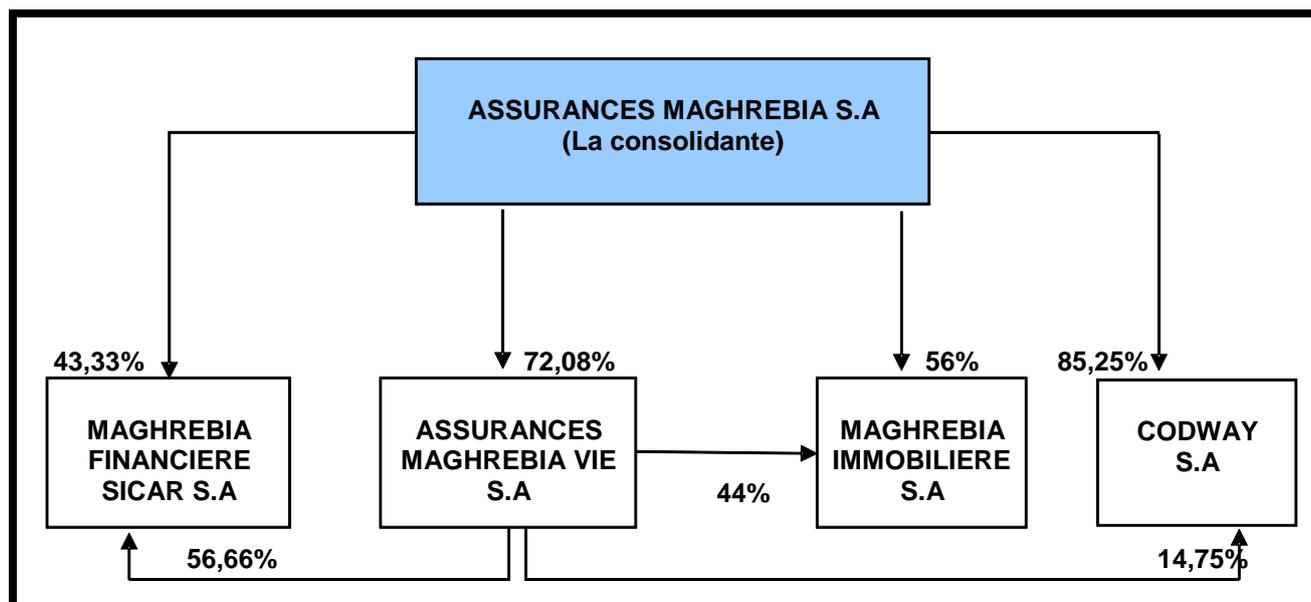
La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 72,084 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 43,33 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 56,66 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Les sociétés à retenir pour l'établissement des comptes consolidés sont :

- la société mère : **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**
- les filiales du Groupe : **ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

ORGANIGRAMME DU GROUPE MAGHREBIA



POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.
-

	<i>Direct</i>	<i>Indirect</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	72,08%	0%	72,08%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	43,33%	56,66%	99,99%	Intégration globale (+43,33% et 56,66% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	56%	44%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
CODWAY	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAGH VIE)

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebria	Assurances Maghrebria Vie	Maghrebria Financière Sicar	Maghrebria Immobilière	CODWAY
% D'intérêt du groupe	100%	72,08%	84,18%	87,72%	95,88%
Direct	-	72,08%	43,33%	56,00%	85,25%
Indirect	-		40,85%	31,72%	10,63%
% D'intérêt hors groupe	0%	27,92%	15,82%	12,28%	4,12%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good-will, amorti sur une durée de 20 ans.

3. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Note 1 : Les actifs consolidés

Note (1.1) : Actifs incorporels

Les actifs incorporels du groupe comprennent :

Note (1.1.1) : Ecart d'acquisition

La consolidation de la société MAGHREBIA SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de **329 727,225 DT** qui s'explique comme suit :

Libellés	VALEUR TOTALE
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000
Acquisition 2006	3 002 016
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 289
ECART D'ACQUISITION	329 727

Note (1.1.2) : Investissements de recherche et développement

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	2 642	11 391	-8 749	-77%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	1 144	5 845	-4 701	-80%
Total valeur nette	3 786	17 236	-13 451	-78%

1.1.3- Concessions, brevets, licences, marques

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	235 118	250 286	-15 168	-6,%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	57 647	8 184	49 463	604%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	2 778	5 321	-2 542	-48%
<i>CODWAY</i>	1 143 930	-	1 143 930	
Total valeur nette	1 439 473	263 791	1 175 682	446%

Note (1.2) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

Note (1.2.1) : Installations techniques et machines

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	1 075 739	1 022 125	53 613	5%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	415 106	303 720	111 386	37%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	54 897	66 906	-12 009	-18%
<i>CODWAY</i>	183 204	46 517	136 686	294%
Total valeur nette	1 728 946	1 439 269	289 678	20%

Note (1.2.2) : Autres installations, outillage et mobilier

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
MAGHREBIA	323 036	338 346	-15 310	-5%
MAGHREBIA VIE	67 037	67 702	-665	-1%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	6 253	7 184	-931	-13%
CODWAY	43 685	9 028	34 658	384%
Total valeur nette	440 011	422 260	17 751	4%

Note (1.3) : Placements**Note (1.3.1) : Terrains et constructions d'exploitation**

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
MAGHREBIA	4 145 295	4 077 580	67 716	2%
MAGHREBIA VIE	635 625	652 500	-16 875	-3%
Total valeur nette	4 780 920	4 730 080	50 840	1%

Note (1.3.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
MAGHREBIA	10 688 635	11 371 974	-683 334	-6%
MAGHREBIA VIE	11 697 821	11 893 568	-195 747	-2%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	3 574 691	2 415 326	1 159 364	48%
Total valeur nette	25 961 147	25 680 869	280 278	1%

Note (1.3.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
MAGHREBIA	39 980 870	33 754 586	6 226 285	18%
MAGHREBIA VIE	34 052 988	29 476 924	4 576 065	15%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 549 707	3 571 165	-21 457	-1%
Total	77 583 566	66 802 674	10 780 892	16%

Note (1.3.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	147 909 894	143 768 092	4 141 802	3%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	227 971 839	197 298 887	30 672 952	16%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	1 800 000	2 813 200	-1 013 200	-36%
<i>CODWAY</i>	3 500 000	3 123 477	376 523	12%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	1 237 537	1 177 930	59 606	5%
Total	382 419 270	348 181 586	34 237 684	10%

Note (1.4) : Créances**Note (1.4.1) : Autres créances nées d'opérations d'assurances directes**

Il s'agit des montants des primes dus.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	12 404 319	12 299 746	104 573	1%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	3 722 287	3 552 140	170 147	5%
Total	16 126 606	15 851 886	274 720	2%

Note (1.5.3) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	5 931 115	4 595 706	1 335 409	29%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	346 406	273 871	72 535	26%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	585 830	442 347	143 483	32%
<i>CODWAY</i>	507 012	106 644	400 367	375%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	247 932	228 564	19 367	8%
Total	7 618 295	5 647 133	1 971 162	35%

Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

Partage des capitaux propres et élimination des participations liées :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

Les réserves consolidées : $22\,806\,958,208 * 100\% = 22\,806\,958,208$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les réserves consolidées : $43\,775\,154,521 * 72,084\% - 12\,022\,807,400 = 19\,532\,206,310$ DT.

- Les intérêts des minoritaires : $43\,775\,154,521 * 27,916\% = 12\,220\,140,811$ DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les réserves consolidées : $5\,047\,130,033 * 84,18\% - (2\,331\,604,592 * 100\% + 2\,956\,108,710 * 72,084\%)$

= - 213 809,011 DT

- Les intérêts des minoritaires : $5\,047\,130,033 * 15,82\% - (2\,331\,604,592 * 0\% + 2\,956\,108,710 * 27,916\%)$

= - 26 774,258 DT

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les réserves consolidées : $5\,772\,819,087 * 87,72\% - (2\,823\,092,280 * 100\% + 2\,200\,010,000 * 72,084\%)$

= 654 733,990 DT

- Les intérêts des minoritaires : $5\,772\,819,087 * 12,28\% - (2\,200\,010,000 * 27,916\%)$

= 94 982,817 DT

➤ **CODWAY :**

- Les réserves consolidées : $4\,023\,817,968 * 95,882\% - (3\,410\,000 * 100\% + 590\,000 * 72,084\%)$

= 22 823,207 DT

- Les intérêts des minoritaires : $4\,023\,817,968 * 4,118\% - (590\,000 * 27,916\%)$

= 994,761 DT

Note (2.1.1) Total réserves consolidées : 42 802 913 DT

Note (2.1.2) Total intérêts minoritaires : 12 289 344 DT

Partage des résultats après retraitements :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $8\,572\,833,183 * 100\% = 8\,572\,833,183\text{DT}$

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

-Les résultats consolidés : $9\,148\,287,211 * 72,084\% = 6\,594\,478,798\text{DT}$

-Les intérêts minoritaires : $9\,148\,287,211 * 27,916\% = 2\,553\,808,413\text{DT}$

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

-Les résultats consolidés : $76\,359,578 * 84,18\% = 64\,279,671\text{DT}$

-Les intérêts des minoritaires : $76\,359,578 * 15,82\% = 12\,079,907\text{DT}$

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : $-102\,097,660 * 87,72\% = -89\,556,020\text{DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $-102\,097,660 * 12,28\% = -12\,541,640\text{DT}$

➤ **CODWAY :**

- Les résultats consolidés : $-494\,344,849 * 95,88\% = -473\,988,150\text{DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $-494\,344,849 * 4,12\% = -20\,356,699\text{DT}$

Note (2.2.1) Total résultats consolidées : 14 668 047 DT

Note (2.2.2) Total intérêts minoritaires : 2 532 990 DT

Note (2.3) : Autres dettes

Note (2.3.1) : Crédoeurs divers

Le Solde de cette rubrique est alimenté principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	<i>5 784 009</i>	<i>6 074 916</i>	<i>-290 907</i>	<i>-5%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>1 705 270</i>	<i>2 521 642</i>	<i>-816 372</i>	<i>-32%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>320 781</i>	<i>395 710</i>	<i>-74 929</i>	<i>-19%</i>
<i>CODWAY</i>	<i>1 754 609</i>	<i>133 660</i>	<i>1 620 950</i>	<i>1213%</i>
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	<i>25 128</i>	<i>17 277</i>	<i>7 851</i>	<i>45%</i>
Total	9 589 797	9 143 204	446 592	5%

Note 3 : Flux de trésorerie consolidé

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note (3.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2018, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe se sont élevés à **13 027 431,432** DT contre 7 716 245,228 DT au 31 décembre 2017.

Note (3.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2018, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève **-1 932 943,325** DT contre - 6 927 828,988 DT fin décembre de l'exercice précédent.

Note (3.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA

Ce flux enregistré au 31 décembre 2018, un montant de **- 8 420 755,244** DT contre **- 4 018 270,343** DT au 31 décembre 2017.

La trésorerie au 31 décembre 2018 s'élève à **11 162 230,228** DT contre **8 488 497,365** DT l'exercice précédent enregistrant une variation de 2 673 732,863DT.

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2018 faisant apparaître un total de 667 234 142 Dinars , l'état de résultat consolidé faisant apparaître un bénéfice net de 17 201 037 Dinars, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 11 162 230 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du

ystème de contrôle interne du Groupe. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Tunis, le 19 avril 2019

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/ GS AUDIT & ADVISORY

Sami MENJOUR